

DOSSIER DE PRESSE 2020



 www.technologia.fr

contact@technologia.fr

SOMMAIRE

03 SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le suicide
- Les risques psychosociaux : la dépression
- La santé des français au travail
- Les nouvelles formes de travail

35 CRISE SANITAIRE TRAVAIL

- Le confinement
- L'organisation du travail pendant le déconfinement
- Le chômage partiel
- Les élus du personnel face à la crise sanitaire
- La télétravail

88 LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL

92 LE PRIX DU ROMAN D'ENTREPRISE ET DU TRAVAIL 2020

Santé, Sécurité et Conditions de travail

03



Harcèlement moral et Suicide





Comment éviter de nouveaux «France Télécom»

PAR ROZENN LE SAINT / 28 JANVIER 2020

La SNCF, La Poste, l'hôpital, l'Education nationale... La souffrance au travail et le harcèlement moral institutionnel, reconnus dans le verdict du procès France Télécom le 20 décembre dernier, touchent d'autres grandes structures, comme l'a mis en lumière un colloque organisé au Sénat le 20 janvier.

Article publié le 28/01/2020

Thème : Verdict du procès France Télécom et la souffrance au travail dans plusieurs structures en France.

Lire l'article :

<https://www.sante-et-travail.fr/comment-eviter-nouveaux-france-telecom>

Jean-Claude Delgènes

“ Contre les RPS, il faut réinstaller l’humain au cœur de l’entreprise ”

Saluant le jugement du procès de France Télécom, le président fondateur du groupe Technologia, spécialiste des risques psychosociaux, espère que le verdict va accélérer la prise en compte de la prévention. Même si le combat n’est pas gagné d’avance. //

Article publié le 01/02/2020

Thème : Le Verdict du procès de France Télécom.

Lire l’article :

<https://www.info-socialrh.fr/bibliotheque-numerique/liaisons-sociales-magazine/209/actu/contre-les-rps-il-faut-reinstaller-lhumain-au-coeur-de-lentreprise-547174.php>



Le suicide, un mal français ignoré ?

mercredi 5 février 2020 à 9:40

SOCIÉTÉ



Jean-Claude Delgènes, Directeur général du cabinet Technologia, co-auteur du livre « Le suicide, un cri silencieux » avec le psychiatre et professeur de médecine, Michel Debout (éditions du Cavalier bleu), était interviewé dans "le coup de fil du matin" sur Sud Radio le 7 Janvier. "Le coup de fil du matin" est diffusé tous les jours à 7h12 dans la matinale animée par Cécile de Ménibus et Patrick Roger.



On recense 200.000 visites aux urgences par an du fait d'une tentative de suicide.

Article publié le 05/02/2020

Thème : Le suicide en France.

Lire l'article :

<https://www.sudradio.fr/societe/le-suicide-un-mal-francais-ignorer/>

TRIBUNE

Pour une réforme ambitieuse du délit de harcèlement moral au travail

Par Un collectif — 5 février 2020 à 11:18



Manifestation des employés de France Télécom à Strasbourg, le 7 octobre 2009.
Photo Frederick Florin, AFP



Dans l'affaire France Télécom, le tribunal a retenu une responsabilité totale de l'entreprise et de ses dirigeants. Mais les sanctions encourues pourraient être renforcées.

f PARTAGER

TWEETER



**PROTÉGEZ VOS CLIENTS
ET VOS SALARIÉS.**

**ENTREPRISES
ET COLLECTIVITÉS,
VOS MASQUES
SANS MINIMUM
DE COMMANDE.**

**DISPONIBILITÉ
IMMÉDIATE.**

Je commande

Modalités complètes sur
www.masques-intermarche.com

Article publié le 05/02/2020

Thème : La réforme de délit de harcèlement moral au travail.

Lire l'article :

https://www.liberation.fr/debats/2020/02/05/pour-une-reforme-ambitieuse-du-delit-de-harcelement-moral-au-travail_1776971

Le Monde

CHRONIQUE



Anne Rodier

Prévention du suicide : le retard fatal

Le quatrième rapport de l'Observatoire national du suicide réaffirme le lien entre cette tragédie et les conditions de travail, explique la journaliste du « Monde » Anne Rodier dans sa chronique.

Publié le 05 février 2020 à 06h30 - Mis à jour le 06 février 2020 à 12h03 | Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés



« Il est de la responsabilité du DRH de s'opposer aux décisions qui ne prennent pas suffisamment en compte l'être humain derrière le salarié. » PhotoStock-Israel/Cultura / Photonostop

CONTENUS SPONSORISÉS PAR OUTBRAIN | ►

Article publié le 05/02/2020

Thème : La prévention du Suicide en France.

Lire l'article (réservé aux abonnés) :

https://www.lemonde.fr/emploi/article/2020/02/05/prevention-du-suicide-solitude-qualite-de-travail-empechee-surengagement-surcharge-mentale-sont-au-nombre-des-facteurs-de-risques-suicidaires_6028443_1698637.html



Société

Suicide au travail : 5.000 morts par an pourraient être évités

Mercredi 5 février 2020 à 9:09 - Par Nicolas Olivier, France Bleu Paris

Île-de-France, France



A l'occasion de la 24e journée nationale de prévention du suicide, l'économiste Jean-Claude Delgènes estime qu'il faut changer la loi pour mieux protéger les salariés. Ce spécialiste de la prévention des risques au travail appelle l'Etat à mettre en oeuvre un vrai plan d'action.



Jean-Claude Delgènes, président-fondateur de Technologia. © Radio France - Nicolas Olivier

9.000 Français choisissent de se donner la mort chaque année, soit trois fois plus de victimes que les accidents de la route. Notre pays est l'un des plus touchés en Europe par le suicide. Difficile d'estimer quelle part de ces décès a une origine professionnelle, explique **Jean-Claude Delgènes** ce mercredi sur France Bleu Paris.

Article publié le 05/02/2020

Thème : Le suicide au travail en France.

Lire l'article :

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/suicide-au-travail-5-000-morts-par-pourraient-etre-evites-1580890173#xtor=RSS-115>



Le coup de fil du matin

Par Patrick Roger et Cécile de Ménibus

Émission du mercredi 5 février 2020



Près de 9 000 personnes se donnent la mort chaque année en France

Invité : Jean-Claude DELGÈNES, Directeur général du cabinet Technonologia, co-auteur du livre « Le suicide, un cri silencieux » avec le psychiatre et professeur de médecine, Michel Debout (aux éditions du Cavalier bleu)

Chaque matin, Cécile de Ménibus et Patrick Roger appellent quelqu'un qui fait l'actu



Article publié le 05/02/2020

Thème : Le suicide en France.

Lire l'émission :

<https://www.sudradio.fr/emission/le-coup-de-fil-du-matin-118/?season=2018>

Alternatives Economiques



TRIBUNE Non, la prévention du suicide ne peut pas attendre

MICHEL DEBOUT | 18/02/2020 |

Pour la première fois cette année, le rapport de l'Observatoire national du suicide n'a pas pu être remis à la ministre de la Santé. La conférence de presse qui devait avoir lieu sous l'égide d'Agnès Buzyn le 3 février, deux jours avant la Journée nationale de la prévention du suicide, a été annulée. Motif officiel : le ministère est entièrement mobilisé par la pandémie du coronavirus.



Chaque jour, 30 personnes mettent fin à leurs jours et 300 tentent de le faire, sans que les autorités sanitaires en fassent mention

Il s'agit là d'un problème majeur de santé publique et il est tout à fait légitime que la ministre et ses collaborateurs consacrent des efforts soutenus à ce risque contagieux préoccupant. Mais, pendant que la ministre faisait quotidiennement, face aux médias, le décompte précis du nombre de personnes en France

infectées par le virus – chiffre heureusement voisin de zéro –, 30 personnes mettaient fin à leurs jours et 300 tentaient de le faire, sans que les autorités sanitaires en fassent mention.

Article publié le 18/02/2020

Thème : La prévention du suicide en France.

Lire l'article :

<https://www.alternatives-economiques.fr/non-prevention-suicide-ne-attendre/00091848>

Comment améliorer la prévention et la répression du harcèlement moral ?

03/03/2020



En dépit de la condamnation de France Télécom, les peines sanctionnant le harcèlement moral apparaissent toujours insuffisantes à certains avocats et experts, qui demandent une révision de la loi. D'autres plaident pour que la France s'inspire d'autres pratiques européennes comme l'avis conforme du CSE exigé pour le document d'évaluation des risques aux Pays Bas, ou encore qu'elle adapte au droit du travail la convention judiciaire qui revient à contraindre

Article publié le 03/03/2020

Thème : La prévention et la répression du harcèlement moral en France.

Lire l'article :

<https://www.editions-legislatives.fr/actualite/comment-ameliorer-la-prevention-et-la-repression-du-harcelement-moral>

La France Agricole

s'emerrer petit à petit, on va le voir ou on alerte pour lui Solidarité paysans ». Pour l'association, qui accompagne trois mille agriculteurs en difficulté par an, le film d'Édouard Bergeon a en effet contribué à faire émerger une prise de conscience historique : « Avec ce film, les gens se sont rendu compte que nous n'étions pas de vilains croque-mitaines, on nous reçoit plus facilement, se réjouit Patrick Bougeard, président de l'association nationale de Solidarité paysans. Le film a, par ailleurs, levé un tabou chez un certain nombre de paysans. Depuis novembre 2019, nous sommes noyés sous les appels. Nous aurons fin mars, une idée précise de leur nombre au niveau du pays. Mais pour le seul département de l'Ille-et-Vilaine, nous avons reçu en un trimestre le nombre d'appels d'une année. »

« Ce ne sont pas les plus fragiles qui parlent »

L'emouage s'inquiète, se mobilise de plus en plus, mais continue aussi à douter de la réponse à apporter. Comment détecter les signes avant-coureurs d'une personne en souffrance susceptible d'un passage à l'acte ? « Mieux vaut en faire plus que pas assez, suggère Jean-Claude Delgènes, directeur général du cabinet Technologia, spécialisé dans la prévention des risques liés au travail. Il a coécrit, avec le psychiatre Michel Debout, le livre *Suicide, un cri silencieux*, paru en janvier 2020 (édition Le Cavalier bleu). « Dans le processus suicidaire, tout le monde passe en général par cinq phases plus ou moins longues, ça dépend des personnes et de leurs insécurités. Certains vont vite sortir du processus, en rester au stade de l'idée, quand d'autres vont rapidement passer les étapes » (lire ci-contre).

À l'instar de l'état dépressif, vouloir mettre fin à ses jours peut arriver à tout le monde, précise l'expert. Au total, 20 % des Français déclarent y avoir pensé sérieusement. « Ce ne sont pas les individus les plus fragiles qui parlent, mais ceux qui ont été fragilisés par une épreuve, un événement brutal ou des traumatismes répétés comme des menaces ou des insultes, surtout si elles présentent un caractère humiliant. Ils n'ont pas baissé les bras, ils cherchent une solution, et pensent la trouver dans la mort. » La plupart ne décident ●●●



TÉMOIGNAGE

Sabrina, éleveuse, 38 ans

« Mon geste, c'était pour sauver la ferme »

« J'étais comme une coque-minute. Je ne parvenais plus à réfléchir. Je cherchais par tous les moyens à échapper à la pression du banquier et à sauver la ferme. L'année avait déjà été dure. Quand ce gros souci de trésorerie est survenu, d'une situation tendue, on a plongé. Un emprunt à court terme mal géré, la sécheresse, le manque de foin, des payes de lait pas assez élevées, le tracteur qui tombe en panne... Les ennuis se sont enchaînés.

Le banquier m'appelait trois fois par jour pour savoir si j'avais une solution. « Ce n'est pas moi qui ne sais pas gérer mon argent », me disait-il quand je lui demandais s'il en avait une de son côté. Le matin, je lui proposais une idée, l'après-midi, il me rappelait pour me dire qu'elle ne convenait pas à sa hiérarchie. En fin de journée, il m'annonçait refuser les prélèvements. Nos fournisseurs s'étaient montrés conciliants, mais il restait à payer l'inséminateur, le contrôleur laitier, la MSA... Quand fermendis la voiture du facteur dans la cour, je suffoquais.

J'ai commencé à avoir des "pensées". Je me suis dit que si je stoppais tout, mon mari s'en sortirait avec l'argent de l'assurance. J'ai alors imaginé comment faire, cherché un arbre, trouvé une corde... Puis, un jour, je l'ai mise dans la voiture. C'est l'appel d'un collègue qui m'a sauvée. J'ai décroché et me suis effondrée. Il m'a parlé, longtemps, il m'a dit qu'il avait connu des galères de trésorerie. Bizarrement, ça m'a aidée. On a osé parler d'argent, dire que ça n'allait pas.

J'ai eu envie de tout plaquer par la suite. Mais ça aurait donné raison à ce banquier, à qui j'ai dit "stop" après tout ça dans une énorme colère. Notre dossier a été transféré au service contentieux de la banque et ça se passe beaucoup mieux. J'ai repris goût au travail. J'ai parlé à mon mari. Le contact avec mes vaches – mes filles comme je les appelle – m'a aussi beaucoup aidé. Je m'autorise à partager davantage de moments avec un groupe d'amies agricultrices. On ne peut pas forcer quelqu'un à parler, mais je me rends compte que raconter ses difficultés libère la parole des autres. Parfois, je me dis encore que peut-être que si j'étais passée à l'acte ça irait mieux. C'est toutefois de plus en plus rare. Je suis comme de ne pas l'avoir fait. »

Photo : JRM / LA FRANCE AGRICOLE 43

Article publié le 19/03/2020

Thème : Le suicide des personnes fragilisées dans certains secteurs, notamment le secteur Agricole.

L'absence de travail encore plus "toxique"

Dans les entreprises, "trop souvent, on réagit à chaud après une crise, et six mois plus tard tout est oublié", regrette auprès de l'AFP Jean-Claude Delgenès, dont le cabinet Technologia a travaillé sur les suicides au Technicentre Renault de Guyancourt (2006-2007) et à France Télécom. Il plaide pour une "prévention active dans la durée".

Si le travail peut être toxique, l'absence de travail l'est encore davantage, avec un impact avéré sur la santé, souligne Michel Debout. "Or, depuis le rapport de l'association Solidarités nouvelles face au chômage il y a deux ans, rien n'a été fait". Une étude de la Fondation Jean Jaurès de 2016 montre que 30% des chômeurs interrogés "ont sérieusement songé à se suicider", contre 19% chez les actifs.

Michel Debout note que trop de médecins généralistes ignorent la situation de travail de leurs patients. Plus généralement, les données statistiques manquent. "La remontée des données sur les décès est difficile, avec seulement un décès sur cinq certifié électroniquement", souligne Fabrice Lenglard, directeur de la Drees (service statistique du ministère de la Santé).

Article publié le 10/06/2020

Thème : Comment l'explosion du chômage accentue le risque suicidaire

Lire l'article : <https://m-huffingtonpost-fr.cdn.ampproject.org/c/s/m.huffingtonpost.fr/amp/entry/>

"Le nombre de suicides dépend beaucoup de la montée du chômage", alerte un spécialiste des risques psycho-sociaux au travail

Jean-Claude Delgènes, auteur de "Le suicide, un cri silencieux" redoute une augmentation des suicides en France à cause de la crise économique provoquée par le Covid-19.



franceinfo
Philippe Duport
Radio France

Mis à jour le 10/09/2020 | 07:57
publié le 10/09/2020 | 07:57



S'ABONNER

Podcast via iTunes

Podcast via RSS



"Je suis dans le post-trauma, j'y resterai toute ma vie" : à la barre, les cicatrices des survivants de l'attentat de "Charlie Hebdo"

LA NEWSLETTER
ACTU

Nous la préparons
pour vous chaque
matin

Votre email

France Télévisions utilise votre
adresse email afin de vous
adresser des newsletters. Pour
exercer vos droits, contactez-
nous. Pour en savoir plus,
cliquez ici.

C'est le 10 septembre la Journée mondiale de prévention du suicide. Chaque année en France on enregistre 10 000 suicides. Selon Jean-Claude Delgènes, la crise sanitaire et économique risque de provoquer une hausse des suicides. Ce professionnel de la prévention des risques psycho-sociaux au travail vient de publier *Le suicide, un cri silencieux*, coécrit avec le psychiatre Michel Debout paru aux éditions Cavalier Bleu.

franceinfo : sur les 10 000 suicides recensés chaque année, combien sont liés au travail ?

Jean-Claude Delgènes : C'est très compliqué de répondre à cette question, parce qu'on sait qu'il y a beaucoup de décès liés aux plans sociaux. Mais vous allez vous donner la mort six ou sept mois après et vous ne serez pas comptés dans les suicides avec imputation professionnelle ou en relation



Christophe Castaner élu patron des députés LREM : "Cette élection est l'illustration des divisions qui traversent le parti" estime un politologue



Article publié le 10/09/2020,

Thème : La Journée mondiale de prévention du suicide

Lire l'article :

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/c-est-mon-boulot/le-nombre-de-suicides-depend-beaucoup-de-la-montee-du-chomage-alerte-un-specialiste-des-risques-psycho-sociaux-au-travail_4086375.html

Les Echos

Coronavirus : la seconde vague risque d'être une vague de suicides

Comme lors de la crise de 2008, la crise économique liée à la pandémie risque d'entraîner une hausse du risque suicidaire. Perte d'emploi et précarité sont des facteurs déclencheurs connus des tentatives de suicide. Des mesures de prévention doivent rapidement être mises en oeuvre au niveau national, alertent les experts.

Lire plus tard

Société

Partager

Commenter



Article publié le 10/09/2020,

Thème : Le suicide

Lire l'article (article réservé aux abonnés) :

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/coronavirus-la-seconde-vague-risque-detre-une-vague-de-suicides-1241086>



Prévention du suicide : la France est-elle à la traîne ?

514 vues • 10 sept. 2020

👍 37

💬 2

➦ PARTAGER

📌 ENREGISTRER

⋮



Sud Radio ✓
168 k abonnés

S'ABONNER

Emission diffusée le 10/09/2020,

Thème : la Journée mondiale de prévention du suicide

Lire l'émission :

<https://www.youtube.com/watch?v=ZYWAqViteYU>

<https://www.sudradio.fr/programme/le-10-heures-midi-2/loeil-de-lexpert/>

Les risques psychosociaux : la dépression



Ouest-France • Julia TOUSSAINT.

Publié le 05/06/2020 à 19h37

« **Le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin.** ». Avec ces mots, Voltaire aurait pu plaider à la barre de la cour d'appel de Paris, mardi 2 juin. Les juges y ont rendu une décision inédite, en condamnant un employeur pour « **bore-out** » envers un salarié. Ce terme, dérivé de l'anglais *boring* (qui signifie ennui), désigne un syndrome d'épuisement professionnel lié à une sous-charge de travail. Le parfait opposé du burn-out, donc. Mais dans les deux cas, les conséquences peuvent se révéler désastreuses, « **parfois jusqu'à la tentative de suicide** », explique Jean-Claude Delgenès, président du cabinet Technologia, spécialisé dans les risques professionnels : « **Le travail, c'est comme un battement de cœur : l'hypertension est tout aussi dangereuse que la basse tension.** »

Article publié le 05/06/2020,

Thème : Le Burn-Out au travail

Lire l'article :

<https://amp.ouest-france.fr/economie/emploi/droit-du-travail/pour-la-premiere-fois-en-france-un-employeur-condamne-pour-bore-out-6859458>

Après un épuisement la reprise d'activité doit être soigneusement préparée

Le salarié avant son retour à l'emploi peut souffrir encore de séquelles. Il convient donc de réaliser une visite de pré reprise à la fin de l'arrêt du travail. Si séquelles, il y a, la pré reprise permet l'évaluation des capacités au poste travail. Rencontrer la personne avant sa reprise demeure essentiel pour le médecin du travail qui établit un état des lieux de l'état de santé en fonction du poste. Ensuite il rédige ses conclusions sur une fiche d'aptitude pour favoriser l'aménagement du poste de travail ou la modification des relations de gouvernance. Cependant il peut déclarer en inaptitude le salarié concerné afin de ne pas exposer sa santé. Le médecin quelque part à une fonction de « restauration » de la santé et donc de l'aptitude. En la matière la prudence s'impose. Parfois elle conduira à éviter la reprise du poste.

En fonction de cette restauration il peut y avoir une reconnaissance au titre des travailleurs handicapés à la maison du handicap. Par ce processus la victime peut demander des aménagements de poste. Ces aménagements peuvent être coûteux pour l'employeur.

Le retour au travail doit se mener en mode progressif, tiers temps thérapeutique, mi-temps... avec le soutien des collègues et le suivi de la médecine du travail. En général on doit tenter de trouver une autre affectation que la précédente pour éviter de raviver les blessures et tensions antérieures en particulier avec le management. Dans tous les cas la reprise doit donner lieu à une supervision bienveillante, à un accompagnement précis, quotidien et concret afin de ne pas exposer à nouveau la santé de la personne en la soumettant à des contraintes démesurées. Cette approche bienveillante et attentive favorise la prise de confiance.

Article publié le 06/07/2020

Thème :

Retour au travail à la suite d'un épuisement professionnel

Lire l'article :

<https://www.miroirsocial.com/participatif/retour-au-travail-la-suite-dun-epuisement-professionnel-ou-leloge-de-la-fuite>



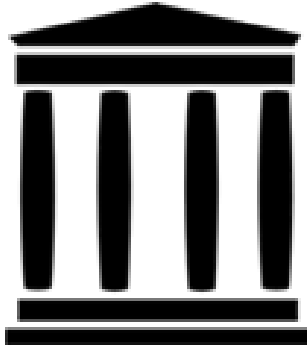
La dépression des français face à l'épidémie - Télévision Espagnole

Emission publiée en fin Novembre

Thème : la dépression des français face à la pandémie

Lire l'émission :

<https://www.youtube.com/watch?v=NxCnZInmZel&feature=youtu.be>



Emission diffusée en mi-Novembre

Thème : La déprime des français et le confinement

Lire l'émission :

https://archive.org/details/deprime-confinement-net-764e-9dec-dcfc-4fed-be-55-5e-3b-6e-6437d-7-fo_202011

ENTRETIEN AVEC JEAN-CLAUDE DELGENES, DE TECHNOLOGIA

« NOUS SOMMES ENCORE DANS UNE LOGIQUE DE RÉACTION »

► Les entreprises ont-elles pris la mesure de l'intérêt du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ? Il reste du chemin à faire selon Jean-Claude Delgenes, fondateur et directeur général de Technologia, cabinet spécialisé dans la prévention des risques et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Quasiment trente ans après la loi qui l'a institué, quelle est la situation du document unique ?

Le DU est encore loin d'être présent dans toutes les entreprises. En 2006, je mettais déjà en évidence qu'à peine la moitié des entreprises avait un document qui pouvait s'apparenter à ce que doit être le DU. On peut estimer qu'aujourd'hui, un gros tiers des sociétés ne l'ont toujours pas mis en place ou fait évoluer. Nous constatons lors de nos interventions que le document unique est souvent mis à jour lorsque survient un problème. Dans les grandes entreprises, il est en place mais il n'est pas vraiment utilisé comme un instrument de prévention. Cela tient à la vision qu'ont les

entreprises. Elles le voient comme une procédure administrative rébarbative de plus en plus comme un outil d'amélioration de la prévention. Nous sommes encore dans une logique de réaction plutôt que d'anticipation.

Quel impact a eu la crise sanitaire ?

La crise sanitaire a provoqué une grande perturbation dans les pratiques de travail et fait émerger de nouveaux risques, le risque étant entendu comme la probabilité qu'une personne subisse un préjudice ou des effets nocifs pour sa santé en cas d'exposition à un danger. Dans des secteurs dévastés comme l'hôtellerie-café-restauration (HCR), le tourisme ou le transport aérien, les salariés sont exposés à l'angoisse de perte de leur emploi ou de voir leur revenu diminuer très fortement. Les commerciaux peuvent perdre jusqu'à un tiers de leur rémunération. L'entreprise doit prendre des mesures pour apporter un soutien à ses salariés. Le télétravail aussi entraîne de nombreux risques : l'isolement, qui peut être limité par un encadrement des horaires ; mais aussi le surengagement, corollaire du travail compensé,



qui peut être limité par des mesures de suivi de l'activité ; enfin les risques liés à l'environnement de travail, qui peuvent être limités par la fourniture de matériel adapté

ou l'octroi d'une aide financière pour que les salariés disposent d'outils ergonomiques.

Que doit faire l'entreprise ?

Tous ces risques émergents doivent être inscrits dans le DU. Ils sont ainsi identifiés, il sera alors possible de déterminer leur gravité et leur fréquence puis de mener des actions de prévention. En termes de risques, le DU a en fait deux dimensions : les risques physiques, comme l'électrocution ou l'électrisation, et les risques dits psychosociaux (RPS). La tertiarisation de l'économie a fait fortement augmenter les RPS. Un des facteurs clefs a été la puissance des outils de gestion de l'information, car ils entraînent une dysrythmie sociale. Depuis l'arrivée du smartphone en 2007, il y a une accélération des rythmes de travail. Les personnes sont sommées d'être dans l'instantanéité et sont sans cesse houloulées dans leur rythme propre et leur capacité de récupération. La généralisation dans les grandes entreprises de la direction par

objectifs (DPO) a placé chaque salarié dans le rôle d'un centre de profit. Les reportings qui permettent le contrôle de l'exécution des objectifs préétablis avaient lieu jadis deux fois par an, ils se sont multipliés et sont parfois hebdomadaires.

Quels impacts ont ces évolutions ?

Ces deux facteurs accentuent encore l'intensification du travail et peuvent entraîner une dégradation des relations sociales. Cette tension permanente conduit à des comportements de surengagement, des dépressions, des burnouts, des maladies du sommeil, la prise de poids, etc. C'est une cause majeure de la montée constante de l'absentéisme depuis dix ans. Le DU doit également intégrer tous les éléments qui sont liés à la situation globale de travail. La crise sanitaire conduit à réviser le périmètre des risques et à intégrer les risques émergents dans le DU. Il doit être revu aussi bien dans sa conception que dans ses objectifs. Il doit devenir un objet de discussion du dialogue interne mené dans les entreprises et pour cela impliquer vraiment les partenaires sociaux, les services de santé au travail et les dirigeants. Les employés doivent avoir conscience qu'en cas d'accident du travail, l'absence de DU est un facteur aggravant, car l'employeur n'aura pas rempli son obligation de moyens renforcés pour préserver la santé et la sécurité de ses salariés. ♦ PROPOS RECUEILLIS PAR GILLES SEQUEIRA MARTINE

« Nous constatons lors de nos interventions que le document unique est souvent mis à jour lorsque survient un problème. »

Article publié le 16/11/2020

Thème : Le burn-out chez les salariés des coopératives, des associations et des fondations.

ACCUEIL / EUROPE SOIR / 30/11/2020

19h-20h : Le blues des cadres

SAISON 2020 - 2021 © 20h27, le 30 novembre 2020

AA



Emission diffusée le 30/11/2020,

Thème : Face à la pandémie, le moral des cadres est affecté

Lire l'émission :

<https://www.europe1.fr/emissions/Europe-1-Soir/19h-20h-le-blues-des-cadres-4009117>



KERIALIS

« L'équilibre est à trouver entre les facteurs de risque et les facteurs de protection. Et ils seront spécifiques à chaque organisation et à chaque situation. Par exemple, face à un risque lié à un avenir incertain, nous avons mis en œuvre des ateliers pour que les salariés redécouvrent leurs compétences, et reprennent confiance en eux. Cela a permis de rééquilibrer la notion de risque » détaille Jean-Claude Delgènes.

Le cadre réglementaire évolue, mais bien souvent, les actions de prévention des risques psychosociaux restent encore trop rares. Et les entreprises réagissent face à la crise lorsqu'elle éclate. « Une bonne prévention passe notamment par une écoute attentive de ce qui se vit au cœur de l'entreprise, au travers d'outils adaptés à la taille de l'organisation, par de la médiation ou par l'intervention d'une cellule de crise si nécessaire. Surtout, l'exemplarité et la transparence des règles doivent régir l'ensemble des mesures décidées », conclut Jean-Claude Delgènes.

KERIALIS propose, à ses assurés et à leurs proches, un service d'écoute et de soutien psychologique, Pluridis. Ce service, totalement gratuit, permet d'aider en cas de difficulté professionnelle et/ou personnelle.

[PLUS D'INFORMATION SUR PLURIDIS >](#)



Jean-Claude Delgènes, Président fondateur du cabinet Technologia,

Auteur des livres « Les idées reçues sur le Burn Out », paru en mai 2017, et « Suicide, un cri silencieux : mieux comprendre pour mieux prévenir », paru en février 2020 aux éditions Le Cavalier Bleu.

Article publié le 04/12/2020

Thème : Les risques psychosociaux.

Lire l'article :

<https://www.kerialis.fr/webzine-kerialis-recto-verso/recto-verso-11/#page=11>

La santé des Français au travail





Les Vraies Voix de l'emploi

Par Philippe Rossi avec Jérôme Laverny, Jean-Claude Delgènes, Stéphane Artanaud, Béatrice Pannier

Émission du mardi 7 juillet 2020



Le gouvernement peut-il améliorer la santé des français au travail ?

Philippe Rossi et son équipe débattent autour des thématiques de l'emploi, stage, formation professionnelle, CDI, CDD, SMIC...



Emission diffusée le 07/07/2020,

Thème : La santé des français au travail

Lire l'émission :

<https://www.sudradio.fr/emission/les-vraies-voix-de-lemploi-33/>



Emission diffusée le 11/08/2020,

Thème : La canicule impacte la productivité et la santé des salariés, notamment pour les métiers d'extérieur, les travaux publics...

Lire l'émission :

<https://www.youtube.com/watch?v=bXvq6Mw3AnY>

Pénurie de médecins du travail

En France, l'an passé, environ 5200 médecins du travail exerçaient leur activité dont 4500 auprès du secteur privé. Les 235 services santé au travail interentreprise (SSTI) regroupent la majorité de ces médecins qui assument la couverture de 1,4 million d'entreprises pour 16 millions de salariés dans le privé.

L'âge moyen des médecins du travail est élevé. Ainsi, pour les femmes, l'âge il se situe à 54 ans auquel il convient d'ajouter deux ans pour leurs homologues masculins. La profession qui s'est féminisée puisque deux médecins du travail sur trois sont des femmes, se trouve devant le vertige des cessations d'activité pour départ en retraite. La démographie avec cette dynamique négative devrait conduire un grand nombre de médecins du travail à se retirer dans les prochaines années même si on a constaté qu'un bon tiers de ces derniers poursuivent une activité après avoir fait valoir leurs droits à la retraite. On estime néanmoins l'érosion du nombre de médecins à plus de 10 % dans les années qui viennent jusqu'en 2030. Le numérus clausus en médecine et les exigences de cette spécialité médicale qui s'étend sur 3 ans font que le renouvellement des générations avancées dans l'âge est loin d'être une évidence. Et ce d'autant plus que les passerelles entre les disciplines médicales ont été peu encouragées par les pouvoirs publics. En raison de cette pénurie de plus en plus criante, avec environ huit médecins du travail pour 100 000 habitants, **la couverture médicale reste très insuffisante**. Certains médecins devant prendre à charge entre 4500 et 5000 salariés dans leur périmètre d'activité.

- Afin de remédier à cette carence de médecins qui débouche sur une charge de travail excessive dans certains secteurs professionnels, certains SSTI organisent le transfert des visites vers des infirmiers en santé au travail. Cette opération apporte un vrai soulagement. Ce processus tend à se généraliser. Bien entendu, ce suivi doit se mener sous le contrôle précis du médecin du travail référent. En cas de doute ou d'inquiétude sur une pathologie ou sur un diagnostic, le médecin du travail intervient. Ainsi, l'infirmier en santé au travail peut traiter les salariés qui ne sont pas exposés à des risques majeurs. Bien entendu, le médecin du travail conserve la responsabilité des visites de reprise des salariés et notamment à temps partiel thérapeutique.
- Les visites représentent environ deux tiers de l'activité du médecin du travail, 92 % sont périodiques et 8 % non périodiques. Trop occupés par cette manne des visites, ces derniers ne peuvent consacrer suffisamment d'énergie à leur action en milieu de travail. Leur statut devrait pourtant les inciter à ce « tiers temps » de terrain. En effet, leurs études par exemple favorisent des aménagements de postes de travail. Dans leurs actions de terrain, les médecins du travail peuvent se faire assister par des ergonomes et des préventeurs. Ainsi, ils ont la possibilité d'entrer dans l'entreprise pour examiner notamment les postes de travail afin de préserver la santé des salariés. A la différence du médecin du travail, l'inspecteur de la Sécurité sociale ne peut pas aussi facilement réaliser des examens de terrain puisque la direction de l'établissement ou de l'entreprise peut s'y opposer. Or, cet examen de terrain est essentiel car il permet le dépistage des facteurs d'accidents du travail, de maladie professionnelle et surtout il aide à réaliser des liens entre l'activité et la survenance de ces accidents du travail ou maladies professionnelles. Ce lien est difficilement accessible au médecin traitant du salarié. De plus, le médecin du travail peut réaliser des études ou des monographies sectorielles sur des métiers pour

Article publié le 09 / 07 / 2020

Thème : La médecine du travail

Lire l'article:

<https://www.miroirsocial.com/participatif/une-reforme-de-la-medecine-du-travail-semble-ineluctable-oui-mais-laquelle>

Les nouvelles formes de travail





Article publié le 26 juin 2020

Thème : Travailler sans bureau fixe

Crise Sanitaire



35

Le confinement et le travail





Dépêche n° 624057
Par Sixtine de Villeblanche
Publiée le 20/03/2020 à 10h05

Coronavirus : "Pour tenir, il faut réguler l'intensité et les amplitudes de travail" (Jean-Claude Delgènes, Technologia)

Quels sont les risques que font peser sur la santé mentale des salariés les circonstances actuelles liées à la pandémie de coronavirus ? Pour Jean-Claude Delgènes, fondateur et directeur général de Technologia, ceux-ci diffèrent selon les salariés, qu'ils soient à la maison, sur leur lieu de travail ou en activité partielle : isolement lié au confinement, angoisses de ceux qui doivent se rendre sur leur lieu de travail, difficultés à prioriser, difficultés techniques... Il faut garder en tête que "l'être humain est avant tout un être social qui a besoin de ce cordon ombilical qu'est le travail". "Les entreprises qui sauront maintenir le lien avec leurs salariés, et maintiendront une activité adaptée aux circonstances, repartiront beaucoup plus vite", prédit Jean-Claude Delgènes. Pour tenir dans la durée, il estime nécessaire de "réguler l'intensité et les amplitudes de travail".

AEF info : En cette période d'épidémie liée au coronavirus, les salariés peuvent être confrontés à des risques psychosociaux forts, qui peuvent altérer leur santé mentale. Lesquels identifiez-vous ?



Jean-Claude Delgènes, directeur général du cabinet Technologia / Droits réservés - DR

Jean-Claude Delgènes : On distingue quatre catégories de salariés. Ceux qui télétravaillent, ceux qui travaillent dans leurs entreprises, ceux qui sont en arrêt de travail et ceux qui sont au chômage partiel. Pour chacun d'entre eux, les risques sont différents.

Pour les salariés en télétravail, le premier risque est le manque de soutien de ceux qui sont isolés. Il y avait 24-25 % de salariés qui avaient déjà usité le télétravail une ou deux fois par semaine, mais pas en mode continu. Certains salariés qui se retrouvent en télétravail y sont soit très peu préparés, car ils ne l'ont jamais pratiqué, et même s'ils l'ont déjà fait ils peuvent se trouver dans une relégation chez eux sans soutien, y compris avec des contraintes de proximité que sont les enfants, les voisins, etc.

Le côté positif du télétravail est l'absence de déplacements, mais c'est aussi un isolant. Vous n'êtes pas dans les flux d'information, dans la formation sur le tas que permet le collectif de travail, et l'être humain est avant tout un être social qui a besoin de ce cordon ombilical qu'est le travail. C'est le seul cordon qui reste vraiment aujourd'hui, alors que s'amenuisent les grandes idéologies, la religion. Le travail reste un lien social très important, surtout pour des gens un peu déprimés ou dépressifs, qui ne seront pas galvanisés par l'énergie du collectif.

L'isolement n'est pas simple car un grand nombre de salariés n'a pas forcément la maturité numérique pour faire face aux petits incidents qui vont surgir dans ces situations. Cela va révéler des failles et mettre en difficulté des gens qui ne l'étaient pas dans des situations normales de travail.

Il y a d'autres contraintes réelles, concernant la question des enfants pour des couples séparés dans des petits appartements, par exemple. Ces questions de garde d'enfants sont un vrai souci pour les familles. Les autres difficultés sont aussi de savoir hiérarchiser ses propres activités, savoir anticiper. L'encadrement est dans un désordre total

Article publié le 20/03/2020

Thème : La santé mentale des salariés face au Corona Virus.

Lire l'article :

https://www.technologia.fr/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2020/03/D%C3%A9p%C3%AChe-AEF-info-n-624057_-004.pdf

ACCUEIL / LA MATINALE D'EUROPE 1 - LE 6H - 9H / L'INTERVIEW D'ACTUALITÉ

Pour Jean-Claude Delgenes, "on a basculé dans un monde inconnu"

© 06h52, le 24 mars 2020

AA



PODCASTS

TÉLÉCHARGER

L'INTERVIEW D'ACTUALITÉ EST UNE CHRONIQUE DE L'ÉMISSION LA MATINALE D'EUROPE 1 - LE 6H - 9H
DIFFUSÉE LE MARDI 24 MARS 2020

Emission publiée le 24/03/2020

Thème : Le code du travail pendant la crise sanitaire.

Lire l'émission :

<https://www.europe1.fr/emissions/L-interview-de-7h40/pour-jean-claude-delgenes-on-a-basculé-dans-un-monde-inconnu-3957342>

INTERVIEW de Jean- Claude DELGENES

Publié le 1 septembre 2020 par Rédaction M-Emploi

Les opinions contenues dans cet article ne reflètent pas la pensée de tous les participants du collectif, mais uniquement celle de l'auteur



Jean-Claude DELGENES

*Jean-Claude Delgenes est le co-fondateur et DG de l'entreprise **Technologia**, fondée il y a plus de 30 ans. Son entreprise est spécialisée dans la prévention au travail et spécifiquement sur les risques psychosociaux.*

*Il nous a accordé une interview pour nous livrer ses impressions sur la **crise sanitaire du Covid-19** que nous venons de vivre.*

Article publié le 01/09/2020

Thème : Les entreprises face à la crise sanitaire

Lire l'article :

<https://m-emploi.fr/interview-jean-claude-delgenes/>

C'est dans ce contexte qu'il faut questionner notre relation au risque

Qu'est-ce qu'un risque ? Le risque n'est pas le danger même si souvent les définitions les réduisent au rang d'homonyme. Prenons un exemple, l'électricité est une source d'énergie qui est potentiellement aussi une très grande source de danger, porteuse de préjudices potentiels pour les êtres humains : l'électrisation ou encore l'électrocution. Le risque peut se définir comme la probabilité pour un individu d'être exposé à un danger et en conséquence de subir un préjudice qui peut être la mort. Si on reprend notre exemple. Ainsi, le risque sera très différent pour deux agents d'EDF en situation d'intervention. Le premier appelé à travailler dans des nacelles en hauteur sur des lignes à haute tension, est exposé à un risque élevé, le second qui œuvre à de simples modalités de contrôle dans la camionnette en supervision à un risque quasi nul.

Pour l'instant, fort heureusement, les personnes à risque et les générations plus avancées dans l'âge restent épargnées par la flambée estivale de la COVID 19. Mais le virus qui circule de manière souterraine et silencieuse peut les atteindre si la distanciation sociale ne les protège plus des plus jeunes. Par là-même, les effets dévastateurs du virus pourraient à nouveau oeuvrer chez les personnes âgées et dépendantes dont une bonne partie vit au sein de maisons de retraites. Ces établissements ont constitué, faut-il le rappeler, des clusters dramatiques depuis février 2020. Les anciens ont payé parfois dans la solitude et l'abandon un prix terrible à la pandémie puisque près de 11000 morts y ont été recensés. La seconde question qui se pose est donc celle de l'ampleur des hospitalisations et de la mortalité futures car il est plausible que le virus réussisse à atteindre par l'ouverture de corridors de contamination ces populations affaiblies par d'autres pathologies ou par l'âge.

Il est donc nécessaire de réfléchir à l'exposition au danger, cette réflexion doit nous conduire à examiner notre propre comportement face aux risques. Tout d'abord ne pas verser dans une peur excessive et bouleversante, une sorte « d'hypocondrie sociale généralisée » en résultat des mesures instaurées par les pouvoirs publics et véhiculées par les médias. Ce que dénoncent certaines forces sociales et politiques. A noter que ces dernières cherchent aussi et c'est le jeu des joutes partisans, à tirer profit des erreurs et tâtonnements initiaux des autorités publiques dans la gestion de cette crise sanitaire.

Réfléchir pour comprendre les facteurs qui déterminent nos actions, parfois en dépit de notre conscience immédiate, et s'assurer du niveau de réponse adaptée en chaque circonstance pour réduire les risques de contamination.

Réfléchir aussi car la perception du risque est déterminée par différents facteurs. Le premier est celui de l'information dont nous disposons et qui peut nous conduire à certains jugements parfois erronés. Le second relève de la méconnaissance scientifique qui nous renvoie à l'incertitude. Enfin le dernier relève du sentiment de la contrôlabilité supposée de ce risque qui peut nous inciter à ne plus faire oeuvre de la prudence indispensable.

Le port du masque illustre toutes bien les dimensions de la perception du risque

Article publié le 07/09/2020

Thème : Les risques sanitaires

Lire l'article :

<https://www.miroirsocial.com/participatif/risque-sanitaire-une-perception-manipulable-priorite-la-responsabilisation>

L'organisation du travail pendant le confinement



Challenge^s

CHALLENGES > FRANCE

France

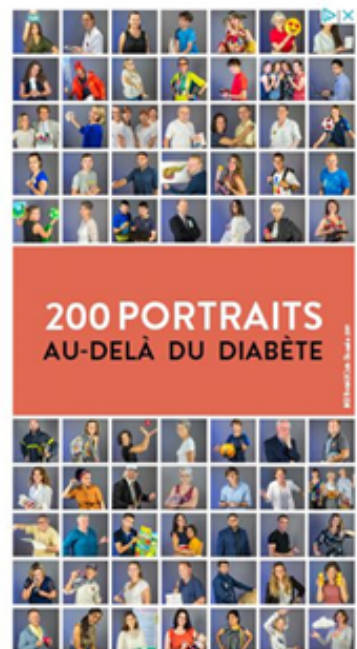
DIRECT - Le déconfinement ne se fera pas "en une fois" et pour tous, dit Edouard Philippe

Par Challenges.fr le 01.04.2020 à 07h50, mis à jour le 01.04.2020 à 14h22

EN DIRECT- 320 soignants se préparent à rejoindre les régions les plus touchées par l'épidémie, a annoncé Jérôme Salomon, directeur général de la santé. 3,6 millions de salariés français sont touchés par du chômage partiel. Il est "probable" que le "déconfinement" en France ne se fasse en étapes, a déclaré le premier ministre Edouard Philippe.



Le Premier ministre Edouard Philippe s'exprime le 25 mars 2020 à Paris
© POOL/AFP - FRANCOIS MORI



Article publié le 01/04/2020,

Thème : Le déconfinement

Lire l'article :

https://www.challenges.fr/france/direct-plus-de-3-500-morts-en-france-des-malades-evacues-pour-soulager-les-regions-saturees_704635

Après le coronavirus, le rêve d'un autre monde du travail

jeudi 2 avril 2020 à 9:56

SOCIÉTÉ

f t in

Certains métiers pourraient sortir revalorisés de la crise du coronavirus, d'autres disparaître, tant cet événement planétaire remet en cause l'organisation du travail, sa valeur et son sens, estiment des spécialistes interrogés par l'AFP.



SEBASTIEN BOZON - AFP

L'info en continu



44 à distance sur la pelouse: la photo de famille du nouveau gouvernement, en mode Covid



Mort de Jacqueline Sauvage, symbole des violences conjugales



A Aubervilliers, la police évacue un vaste campement de migrants



Coupe de la Ligue: à Gueugnon, les "Forgerons" entre souvenir et avenir



FGD: sans Mbappé, un plan B à préparer avant la Ligue des champions



Darmanin "s'étouffe" sur le terme "violences policières": la famille

Toutes les infos

RECHERCHER

Ecrivez et appuyez sur entrée ...

Article publié le 02/04/2020,

Thème : Les impacts de la crise sanitaire sur certains métiers.

Lire l'article :

<https://www.sudradio.fr/societe/apres-le-coronavirus-le-reve-dun-autre-monde-du-travail/>

Après le coronavirus, le rêve d'un autre monde du travail

jeudi 2 avril 2020 à 9:56

SOCIÉTÉ



Certains métiers pourraient sortir revalorisés de la crise du coronavirus, d'autres disparaître, tant cet événement planétaire remet en cause l'organisation du travail, sa valeur et son sens, estiment des spécialistes interrogés par l'AFP.



SEBASTIEN BOUON - AFP

L'info en continu



44 à distance sur la pelouse: la photo de famille du nouveau gouvernement, en mode Covid



Mort de Jacqueline Sauvage, symbole des violences conjugales



A Aubervilliers, la police évacue un vaste campement de migrants



Coupe de la Ligue: à Gueugnon, les "Forgerons" entre souvenir et avenir



FGD: sans Mbappé, un plan B à préparer avant la Ligue des champions



Darmanin "s'étouffe" sur le terme "violences policières": la famille

Toutes les infos

RECHERCHER

Ecrivez et appuyez sur entrée ...

Article publié le 02/04/2020,

Thème : Les impacts de la crise sanitaire sur certains métiers.

Lire l'article :

https://www.lepoint.fr/politique/apres-le-coronavirus-le-reve-d-un-autre-monde-du-travail-02-04-2020-2369828_20.php#

PARIS, 2 AVR 2020

Après le coronavirus, le rêve d'un autre monde du travail

Par AFP,
publié le 02/04/2020 à 08:55, mis à jour à 08:55



Une caissière porte un masque de protection dans un supermarché de France, le 26 mars 2020 dans le Haut-Rhin (AFP) (SÉBASTIEN BOZON)

Paris, 2 avr 2020 - Certains métiers pourraient sortir revalorisés de la crise du coronavirus, d'autres disparaître, tant cet événement planétaire remet en cause l'organisation du travail, sa valeur et son sens, estiment des spécialistes interrogés par l'AFP.

"Je crains que l'on revienne au +business as usual+ dès que la crise sera passée mais elle va néanmoins donner des armes à tous ceux qui réclament depuis des années un changement", dit Dominique Méda, directrice de l'Institut de recherche en sciences sociales (Paris Dauphine).

"Aujourd'hui la distinction est claire entre les métiers dont nous avons un besoin vital et les autres. Cela nous fait réfléchir à notre fonction, notre vocation dans la société. L'idée de secteurs ou métiers essentiels va sans doute faire son chemin", ajoute-t-elle.



Article publié le 02/04/2020,

Thème : Les impacts de la crise sanitaire sur certains métiers.

Lire l'article :

https://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/apres-le-coronavirus-le-reve-d-un-autre-monde-du-travail_2122723.html

REPLAY - MIDI NEWS DU 29/04/2020

MIDI NEWS

👤 Claire-Elisabeth Beaufort
🕒 Du lundi au vendredi à 11h



Du lundi au vendredi, Sonia Mabrouk est en direct avec des acteurs de l'info du jour, nos experts, nos journalistes en plateau ou sur le terrain dans #MidiNews

Emission diffusée le 29/04/2020,

Thème : La fin du confinement, le 11 Mai 2020, la peur des salariés de reprendre le travail.

Lire le Replay MIDI NEWS - Passage de Jean-Claude Delgènes à 1:46:20 :

<https://www.cnews.fr/emission/2020-04-29/midi-news-du-29042020-951866>

ACCUEIL / ÉCONOMIE

Déconfinement : pourquoi les grandes entreprises ont moins repris que les TPE/PME ?

© 11h58, le 12 mai 2020 , modifié à 06h13, le 13 mai 2020

AA



E1 JEAN-CLAUDE DELGENES
PRÉSIDENT DE TECHNOLOGIA

"Les dirigeants dans les grandes tours de la Défense attendent d'avoir un retour du terrain et l'analyse de la situation pour éviter de faire des erreurs", justifie Jean-Claude Delgenes. © AFP

Emission diffusée le 12/05/2020,

Thème : La gestion du déconfinement est difficile dans les grandes entreprises.

Lire l'émission sur :

<https://www.europe1.fr/economie/deconfinement-pourquoi-les-grandes-entreprises-ont-moins-repris-que-les-tpepme-3967891>

LE Journaliste

Organe du Syndicat national des journalistes

16

Publi-information

Crise sanitaire et conditions de travail des journalistes : comment agir ?

Dans l'exercice de leur travail, qui ne se résume pas une activité comme les autres car elle est le ferment de la démocratie, les journalistes supportent de multiples épreuves et difficultés. Si la passion qui s'attache à ce « métier vocationnel » demeure un facteur de protection, le profond recul des conditions de travail depuis dix ans bouleverse les équilibres dans cette profession qui s'interroge sur son avenir. Interrogations et incertitudes renforcées par la crise sanitaire, économique et sociale. Les temps sont épuisants. De plus en plus précaires, les journalistes peinent à répondre à une attente accrue d'informations rapides et fiables de la part du public. En fin 2019, la troisième enquête du Groupe Technologia, menée avec le SNJ sur les conditions de travail des journalistes, révélait que seulement 3% des répondants considéraient que le métier de journaliste était un métier d'avenir.



Jean-Claude Delpech, président fondateur Technologia Photo DR

Des conditions de travail qui se dégradent toujours

Intensification des rythmes de travail parfois dans des ambiances et des relations au public tendues et violentes (épisodes des gilets jaunes), augmentation des arriérés horaires, polyvalence, rapidité d'intervention pour couvrir en priorité et capter la main publicitaire, bouclages successifs pour suivre les flux de données, multiplication des sources d'information, la profession de journaliste a évolué considérablement sous fortes contraintes budgétaires et sans véritable accompagnement RH. Les coûts d'adaptation ont été largement supportés par les salariés. Si l'audiovisuel choisit mieux la presse écrite à depuis longtemps amorcé sa mutation d'un système économique (impression papier, vente au numéro, distribution, et publicité) au profit du digital. Si certains supports paient le maintien (Edward Luchiani, Séverin) la diffusion numérique payante demeure encore trop faible dans la majorité des cas pour assurer un équilibre économique. En revanche des perspectives apparaissent. Des résultats montrent la voie en ce sens (Metaspert, New York Times, Le Monde...) Les volumes de CA sont certes en réduction mais les marges qui s'attachent à ce modèle électronique sont maintenues, voire en

progression. Le question qui se pose pour chaque support est celle des rythmes et des délais pour parvenir à restaurer cette rentabilité et donc la pérennité d'un système économique et social. Le public qui a été mal habitué au cours des quinze dernières années (journaux gratuits, accès libre aux plateformes d'information) redécouvre l'importance de l'achat d'une information de qualité qu'il est coûteux d'élaborer et de produire. Dans ce contexte de tensions économiques et de recherche de rentabilité les conditions de travail des journalistes se sont sensiblement dégradées. Avec la crise sanitaire, les contraintes se sont de plus en plus renforcées. La charge de travail n'a cessé de s'intensifier pour les journalistes de tous les secteurs. Cette forte pression s'est accrue pour rendre compte de la crise sanitaire et garantir la validité des informations dans un environnement sans cesse mouvant et exigeant. Durant la période de confinement, bon nombre de journalistes ont enchaîné des heures de téléconférence avec des impacts lourds sur la charge de travail et l'équilibre de vie professionnelle personnelle. Le stress chronique et l'épuisement professionnel sont pas épargnés cette profession.

Technologia estime à la hauteur de ses études réalisées au cours de la décennie et de ses interventions nombreuses dans des médias nationaux et régionaux au cours de l'année 2020 qu'au moins 3 journalistes sur 10 sont exposés à un risque élevé d'épuisement professionnel. « l'indisponibilité récurrente, l'accélération des rythmes de vie de chacun et le développement des fausses news offrent pourtant des opportunités pour réinventer le métier et la fonction des journalistes dans la société. Le métier de journaliste doit faire face depuis quelques années aux fausses informations, dites « fake news ». Ce qui constitue un combat de tous les instants pour les journalistes. En dépit de l'importance de la qualité de l'information l'absence de plus en plus dans un environnement sans repère stable. Qualifier les « données » pour leur donner un statut d'information, favoriser la hiérarchisation de ces informations participe de la liberté de pensée et de choix des citoyens. Les prises de position dans les réseaux sociaux deviennent en cela une composante du métier. Malheureusement, la crise sanitaire a valu et parfois vengé à plus tard le développement des dispositifs de lutte contre les manipulations de l'information.

Le Journaliste spécial congrès - Novembre 2020

17

Publi-information

Des écarts qui se creusent

Pour les plus anciens, le retard dû à l'introduction de nouveaux modes de travail, nouveaux outils, incompétences attendues avec accoutumés, et ce phénomène est renforcé avec la généralisation du télétravail. Le travail à distance généralisé a en effet modifié les conditions d'exercice du métier de journaliste. Au cours de la crise sanitaire, il est vraisemblable que le manque de formation initiale pour agir par exemple

sur les réseaux sociaux a pénalisé ceux qui déclarent : il y a un an ne pas y avoir été formés (surtout représente environ 1/3 des personnes). Plus généralement la rapidité de la bascule dans le télétravail n'a pas permis d'accompagner les personnes en termes de formation. Qui plus est la crise a engendré un durcissement de la gouvernance, avec une accentuation de la verticalité : les journalistes sont davantage soumis aux contraintes

et demandés de la hiérarchie, parfois non comprises et perçues comme abusives. Des attentes grandissantes due à la crise ont renforcé la perte de confiance en l'avenir et impacté le sens du travail. Cette situation de stress chronique favorise aussi l'autocensure et réduit les initiatives. Les journalistes s'évitent moins sur des sujets qui peuvent déplaire à leurs actionnaires ou à leur hiérarchie.

Un métier en prise avec un contexte économique difficile

Une forme de déconcompte a gagné les journalistes : ils sont moins susceptibles à estimer leur travail et de plus en plus veulent quitter le métier en 2019. Ils étaient 37% au total (contre 32% en 2011) et environ 1/4 des journalistes en CDI déclarent au cours des derniers mois chercher un emploi. Le marché du travail, actuellement anémique, ne favorise pas ces évolutions et les embauches sont très difficiles pour les nouvelles générations qui doivent passer par la

« case pigiste » pour obtenir leur carte de presse et souvent subir les pressions pour opter pour d'autres modalités de coopération (autoentrepreneuriat, portage salarial, paiement en droits d'auteurs). A noter que la précarité économique et financière qui caractérise les pigistes depuis quelques années s'est accentuée. Dans la crise, certains ont été « oubliés » et n'ont reçu que peu de travail de la part des rédactions. Bon nombre se sont écartés à multiplier

des propositions de sujets pour se rappeler à l'attention des décideurs sans rencontrer toujours la réussite attendue. Les pigistes photographes ont aussi été très malmenés en raison de la perte de commandes. Malgré la volonté des jeunes générations de s'engager dans ce métier, leur intégration sur le marché de l'emploi est rendue difficile au regard de la crise économique. Lorsqu'ils accèdent enfin à un CDI, la situation est rare et compliquée.

Comment agir ?

Au-delà des difficultés rencontrées dans la profession, il est important de transmettre le sens du travail et le sentiment du travail bien fait en développant des dispositifs qui doivent permettre la qualification et la certification de l'information (plateformes anti-fake news ou encore de recours à des réseaux d'experts). Afin de mener à bien leur mission, il est essentiel de former les journalistes à l'utilisation des réseaux sociaux et préciser le cadre de leur utilisation, ainsi que de développer l'apprentissage des nouvelles technologies pour les plus anciens. Au regard du contexte de crise et du développement du travail à distance, il est primordial de négocier un accord d'entreprise afin d'établir l'isolement et d'encadrer certaines dérives comme celle du « sur-engagement socialisé » qui résulte d'un travail compulsif que certains développent à outrance en mettant en danger leur santé pour se protéger d'une perte d'emploi. Les solutions résident aussi dans les temps de

discussion sur le travail, dans l'accroissement de la liberté de choisir « donner cette blanche sur un sujet », et bien sûr en adaptant sur le plan ergonomique le cadre de travail à distance. Enfin, l'importance d'une réflexion prospective sur les compétences et les évolutions métier est à inscrire dans le dialogue social. Les représentants du personnel en particulier les élus du SNJ organisation majeure dans la profession sont souvent en première ligne pour défendre la liberté de la presse et les bonnes conditions de travail qui sont requises pour l'assurer. Cette défense passe aussi parfois par la mobilisation d'experts comme ceux du groupe Technologia que ce soit sur le plan économique et comptable pour l'assurance de la viabilité d'une entreprise de presse (réduction d'effectifs, changement d'actionnaires) ou encore pour prévenir les risques psychosociaux de manière individuelle (traitements, soutien, discrimination) ou dans les réorganisations (politiques sociales, d'ar-

tant que celles-ci sont souvent récurrentes et plurielles. Enfin le recours à l'expert favorise la mise à jour d'éléments d'argumentation tant pour favoriser la défense des conditions de travail et garantir le travail « sain » des journalistes que pour faciliter l'intelligence collective au service de la continuité des médias. Ne pas oublier que quand un projet organisationnel est lancé, il a simplement une chance sur trois de bien se dérouler. Les conditions de succès passent par un vrai travail en amont dans l'élaboration du dit projet et souvent ce travail est mené tantou battant sans grande considération du travail réel sans réel partage. L'expert favorise par son travail la prise en compte la complexité des situations de travail parfois dérivées et participe à la réduction de l'asymétrie d'information au profit d'un changement plus concerté. Donner du pouvoir d'agir et de la liberté d'action demeure de forts leviers d'amélioration de la situation des journalistes.

Le Journaliste spécial congrès - Novembre 2020

Article publié le 05/11/2020

Thème : Crise sanitaire et conditions de travail des journalistes

Le chômage partiel



En pleine crise du coronavirus, des salariés au chômage partiel continuent quand même de travailler

Alors que le gouvernement annonce un renforcement des contrôles, franceinfo a eu accès à une étude du cabinet Technologia sur les fraudes au chômage partiel.

00:00 03:00

Philippe Duport
Radio France
Mis à jour le 14/05/2020 | 07:55
publié le 14/05/2020 | 07:55

Partager
Twitter
Envoyer

S'ABONNER
Podcast via iTunes
Podcast via RSS

"Racines", l'ultime toile inachevée de Vincent van Gogh, lève le mystère des dernières heures du peintre

Article publié le 14/05/2020,

Thème : Des salariés continuent à travailler en chômage partiel pendant la crise sanitaire.

Lire l'article sur :

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/en-pleine-crise-du-coronavirus-des-salaries-au-chomage-partiel-continuent-quand-meme-de-travailler_3940767.html

Covid-19: des "dérives" dans le recours au chômage partiel (étude)

Par AFP,
publié le 14/05/2020 à 19:02, mis à jour à 19:02

Paris, 14 mai 2020 - L'adhésion massive au dispositif d'activité partielle (chômage partiel) en raison de la crise sanitaire a entraîné des dérives dans son application, selon une étude réalisée auprès de représentants de salariés par le cabinet Technologia.

Selon cette enquête, menée en avril et jusqu'au 3 mai auprès de 2.600 élus du personnel et responsables syndicaux dans le public (19%) et le privé (81%), "plus de 50%" des personnes interrogées considèrent que "des demandes d'activité interdites ont eu lieu".



Offre spéciale été

Article publié le 14/05/2020,

Thème : Les dérives dans le recours au chômage partiel (étude).

Lire l'article sur :

https://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/covid-19-des-derives-dans-le-recours-au-chomage-partiel-etude_2126066.html



vous regardez
Télématin
Émission du jeudi 14 mai 2020

#deuxpointsleco

03:23:21 03:31:54

Télématin
Émission du jeudi 14 mai 2020

ajouter aux favoris

2 diffusé le jeu. 14.05.20 à 5h58
disponible jusqu'au 19.01.38
info & société - 212 min - tous publics

Émission diffusée le 14/05/2020, intervention de Jean-Claude Delgènes à 03:23:07.


Thème : Le chômage partiel en France et les fraudes en entreprise.

Lire l'émission sur :

<https://www.france.tv/france-2/telematin/1453085-emission-du-jeudi-14-mai-2020.html>

VIDÉO. Jean-Claude Delgènes sur le chômage partiel : "25% des entreprises et des employeurs n'ont pas forcément respecté les contraintes de non-activité"

A REVOIR Présenté par Jean-Paul Chapel Diffusé le 14/05/2020 Durée : 00h5



franceinfo France Télévisions
Mis à jour le 15/05/2020 | 09:59
publié le 14/05/2020 | 09:21

Portager
Twitter
Envoyer

Jean-Claude Delgènes, président du groupe Technologia, cabinet spécialisé dans les ressources humaines, a évoqué les résultats d'une étude menée pendant le confinement. Il explique avoir récolté la "réponse de 2600 élus du personnel, avec une cinquantaine d'entretiens". "Il s'agissait de comprendre ce qu'il s'était passé pendant la période pour bien préparer l'avenir. Dans les faits que nous avons remontés, nous avons constaté qu'il y avait eu des abus en ce qui concerne l'utilisation du dispositif mis en place au niveau du chômage partiel. Disons que 24 à 25% des entreprises et des employeurs n'ont pas forcément respecté les contraintes de non-activité. Il y a eu des salariés qui se sont plaints. Ça représentait à peu près un salarié sur quatre, qui avait été appelé ou appelé à continuer à travailler dans cette période difficile."

Franceinfo : l'éco
152 mentions J'aime lundi au jeudi à 9h sur franceinfo en partenariat avec AFP

J'aime cette Page
4 amis aiment ça

En Somalie, un projet de loi légalisant les mariages précoces déclenche un tollé

"Les écarts entre les élèves se sont creusés" : après le confinement, les enseignants face à la grande inconnue de la rentrée

TRIBUNE. "La France ne peut pas être

Émission diffusée le 14/05/2020, intervention de Jean-Claude Delgènes à 00:00:48.

Thème : Le chômage partiel en France et les fraudes en entreprise.

Lire l'émission diffusée :

https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/franceinfo/l-eco/l-eco-du-jeudi-14-mai-2020_3964023.html

"C'est de l'hypocrisie" : placé en chômage partiel et pourtant au travail, il raconte



iStock

EMPLOI SUIVRE

TÉMOIGNAGE – Avec la crise du coronavirus, 12,4 millions de salariés ont été placés au chômage partiel. Un dispositif tellement souple et ouvert, que des entreprises en ont profité pour toucher des aides de l'Etat, tout en poussant leurs salariés à continuer à travailler plus que déclaré. Nicolas, responsable commercial de 30 ans, est dans ce cas. Il nous nous raconte.

Article publié le 15/05/2020,

Thème : Le chômage partiel avec la crise du Covid 19.

Lire l'article :

<https://www.lci.fr/emploi/c-est-de-l-hypocrisie-place-en-chomage-partiel-il-travaille-autant-qu-avant-abus-fraude-2153868.html>

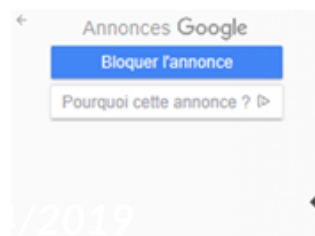
PARIS, 25 MAI 2020

Les entreprises vont payer 15% du chômage partiel à partir de juin

Par AFP,
publié le 25/05/2020 à 21:38, mis à jour à 21:38



Paris, 25 mai 2020 - Le gouvernement avait prévenu que l'Etat réduirait sa prise en charge du chômage partiel pour soutenir la reprise: dès le 1er juin, les entreprises devront payer 15% de cette indemnisation mise en place pour éviter une explosion des licenciements.



Article publié le 25/05/2020

Thème : La prise en charge du chômage partiel par l'Etat dans les entreprises.

Lire l'article :

https://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/les-entreprises-vont-payer-15-du-chomage-partiel-a-partir-de-juin_2126746.html

Fraude au chômage partiel: des salariés gênés mais soucieux de se rendre utiles

● Ouest-France
Lyon (AFP)

Publié le 27/05/2020 à 12h50

ABONNEZ-VOUS >

▶) ÉCOUTER

📖 LIRE PLUS TARD

Newsletter
Économie

Du lundi au vendredi,
toute l'actu économique

📧 Votre e-mail

Des entreprises recourent au chômage partiel alors que leurs salariés continuent de travailler à plein temps. Une fraude contre laquelle l'Etat a promis de sévir. Mais le jugement est parfois moins tranché chez certains salariés, la désapprobation s'estompant avec le souci de se rendre utiles.

Le gouvernement a récemment annoncé un renforcement du contrôle des demandes pour détecter les fraudes intentionnelles, passibles de sanctions pénales et administratives, alors que 8,6 millions de salariés ont bénéficié du chômage partiel en avril selon ses estimations.

"Il y a un peu une épée de Damoclès au-dessus de la boîte", reconnaît Maxime* (dont le prénom a été modifié, ndr),

ingénieur dans une PME spécialisée dans le bâtiment. Mais la poursuite de l'activité malgré le chômage partiel "est un choix du patron", que le jeune homme "comprend" vu "la période difficile".

Au début du confinement, son employeur a placé ses salariés au chômage partiel, tout en leur proposant de compléter les 84% du salaire net garanti par l'Etat s'ils continuaient "de faire un peu avancer les choses".

Article publié le 27/05/2020

Thème : Les fraudes du chômage partiel dans les entreprises.

Lire l'article :

<https://www.ouest-france.fr/economie/fraude-au-chomage-partiel-des-salaries-genes-mais-soucieux-de-se-rendre-utiles-6848434>

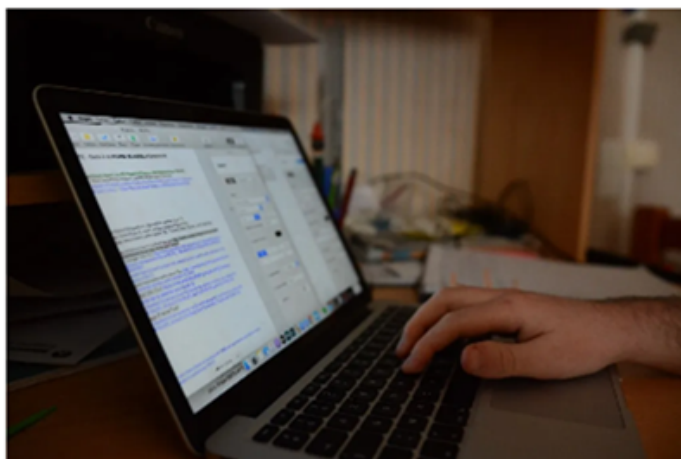


"La consigne était claire : vous êtes en chômage partiel, mais vous continuez à travailler"

par Claire Chaudière publié le 27 mai 2020 à 9h45



Alors que le gouvernement a détaillé cette semaine les nouvelles modalités du chômage partiel à partir du 1er juin, certains salariés témoignent de l'usage douteux voire illégal du dispositif dans leur entreprise. Parmi eux : Thomas, cadre francilien que France Inter a rencontré. Un cas loin d'être isolé.



En France, près de 25% des salariés en chômage partiel ont continué, ces dernières semaines, à exercer leur activité, alors qu'ils n'étaient pas censés travailler. © AFP / Romain Houssin / Hans Lucas

Selon plusieurs enquêtes (cabinet **Technologia** et enquête **CGT Cadres, ingénieurs et techniciens**), près de 25% des salariés en chômage partiel ont continué, ces dernières semaines, à exercer leur activité, alors qu'ils n'étaient pas censés travailler. Certains ont accepté de gérer ponctuellement des dossiers. D'autres ont été sollicités à temps plein, parfois très directement par leur hiérarchie. "Une situation plus courante qu'on ne pourrait l'imaginer", assure Thomas*, cadre dans une entreprise francilienne prestataire de services pour des commerces, avec plusieurs centaines de salariés. Il nous raconte.

Publicité

La newsletter d'Inter

Recevez du lundi au vendredi à 12h une sélection toute fraîche à lire ou à écouter.

Votre adresse email

JE M'ABONNE

En cliquant sur « je m'abonne », j'accepte que les données recueillies par France Inter soient destinées à l'envoi par courrier électronique de contenus et d'informations relatifs aux programmes.

LES PLUS LUS

- SOCIÉTÉ**
"On baisse la garde et on se fait avoir bêtement", témoigne Frédéric, contaminé fin juillet par le Covid-19 **1**
- SOCIÉTÉ**
Coronavirus : oui, certains masques sont dotés d'une puce RFID (mais ce n'est pas pour nous pister) **2**
- SCIENCES**
Test PCR : quelles alternatives à l'écouvillon dans le nez ? **3**

Article publié le 27/05/2020

Thème : Le chômage partiel en entreprise.

Lire l'article :

<https://www.franceinter.fr/economie/la-consigne-etait-claire-vous-etes-en-chomage-partiel-mais-vous-continuez-a-travailler>



Fraude au chômage partiel: des salariés gênés mais soucieux de se rendre utiles

mercredi 27 mai 2020 à 12:49

SOCIÉTÉ



Des entreprises recourent au chômage partiel alors que leurs salariés continuent de travailler à plein temps. Une fraude contre laquelle l'Etat a promis de sévir. Mais le jugement est parfois moins tranché chez certains salariés, la désapprobation s'estompant avec le souci de se rendre utiles.



Loïc VENANCE - AFP/Archives

Article publié le 27/05/2020

Thème : La fraude au chômage partiel dans certaines entreprises.

Lire l'article :

<https://www.sudradio.fr/societe/fraude-au-chomage-partiel-des-salaries-genes-mais-soucieux-de-se-rendre-utiles/>



🏠 > ECONOMIE > ECONOMIE ET SOCIAL

CHÔMAGE PARTIEL, LA GRANDE TRICHE?

Benoit Sarrade et Etienne Grelet avec Mélanie Bontems et Alexandre Funel avec Anne-Katell Mousset

Le 28/05/2020 à 22:04



Plus d'un million d'entreprises ont utilisé le chômage partiel proposé par le gouvernement pour éviter les licenciements. Un dispositif généreux qui a entraîné des dérives dans certaines entreprises:

Emission publiée le 28/05/2020

Thème : Le chômage partiel

Lire l'article:

https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/chomage-partiel-la-grande-triche_AN-202005260233.html

Fraude au chômage partiel: des salariés gênés mais soucieux de se rendre utiles

afp, le 27/05/2020 à 09:30 Modifié le 27/05/2020 à 12:49

📖 Lecture en 3 min.



Article publié le 27/05/2020,

Thème : La fraude au chômage partiel dans certaines entreprises.

Lire l'article :

<https://www.la-croix.com/France/Fraude-chomage-partiel-salaries-genes-soucieux-rendre-utiles-2020-05-27-1301096237>



INTERVIEW - Le gouvernement maintient son système de chômage partiel pour le mois de juin tout en l'allégeant. Mais comment déceler les fraudes ? Un salarié peut-il dénoncer son entreprise ? Me Elisabeth Laherre, avocate associée du cabinet Coblenca spécialisée en droit social, nous éclaire.

05 juin 2020 08:40 - Sibylle LAURENT

Plus d'un million d'entreprises, 8,6 millions de salariés. Le dispositif de chômage partiel a été déployé très largement pendant la crise du coronavirus, pris en charge intégralement par l'Etat et élargi à quasiment toutes les catégories de salariés.

L'Etat commence à amorcer son retrait, en douceur, en diminuant la prise en charge de la part remboursée aux entreprises mais pas celle des salariés à partir du 1er juin. Au fil des derniers mois, il a aussi renforcé les contrôles. La fraude pourrait en effet avoir été plus importante que prévu. Difficile à chiffrer, une enquête par le cabinet Technologia estime que 24% des employés en chômage partiel total auraient été amenés à poursuivre leur activité à la demande de l'employeur. Un vaste plan de contrôle a donc été soumis aux Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Drecccte).

Article publié le 05/06/2020

Thème : Le chômage partiel et les fraudes dans les entreprises.

Lire l'article :

<https://www.lci.fr/emploi/selon-enquete-technologia-24-des-employes-au-chomage-partiel-auraient-travaille-une-entreprise-qui-fraude-est-a-la-merci-de-ses-salaries-2154794.html>

Événement

LA FOIRE AUX "BONS PLANS"

Voici ouvert le festival des "bonnes idées" pour tirer profit de la crise : baisser le coût du travail, inciter les salariés à travailler chez eux, gratter le maximum d'argent à l'Etat...

Social L'AUBAINE DU CHÔMAGE PARTIEL

Eux, ils ne chôment pas. Depuis quelques semaines, les inspecteurs du travail pointent les « profiteurs » du dispositif dit « d'activité partielle » (ou chômage partiel). Et les dossiers ne manquent pas : les demandes des employeurs concourent en avril 6 millions de salariés. Le ministère du Travail indemnise tous quinze jours et ne vérifie qu'ultérieurement leur légalité. « Or nos services ne comptent que 7 800 agents, qui valident surtout le statut des salariés », tempère Théodore Adamantidis, représentant syndical SUD-Travail... Dès avril, Bercy leur a signalé une entreprise qui, à peine créée, a réclamé à l'Etat 900 000 € pour payer des salariés supposés à l'arrêt. Les, des que cet argent a été réceptionné, ses girantes - des hommes de paille ? - ont baissé le rideau. Un peu gros pour échapper aux fins limiers du ministère. La plupart du temps, les affaires se résument plus complexes.

Plus dérangeant, de grands groupes - certains peu nombreux - sont soupçonnés « d'optimiser » ce dispositif générique. Ainsi, dès le 23 mars, les syndicats accusaient SFR, dont les ventes ont progressé de 3,6 % au premier trimestre, de vouloir mettre 5000 salariés - 40 % de ses effectifs - au chômage partiel. Quand son concurrent Orange et Free assument sur leurs deniers le confinement. Malgré ce mauvais buzz, à la fin mai, rien que dans l'ouest de la France, SFR a tout de même déclaré au chômage partiel 300 de ses collaborateurs sur 900...

Plus discrète, une société de services et d'ingénierie en informatique anglo-saxonne s'effrite. Quand elle n'était pas en mission auprès de leurs clients, les salariés de cette

société travaillaient au siège. « Désormais, notre employeur nous bascule en chômage partiel entre deux missions en martelant que c'est légal! », s'agace Daniel, un de ses consultants. Une filière d'un groupe américain démissionnant, elle, deux dispositifs : elle surchargerait des cadres de tâches... à écouler pendant leurs congés en RTT imposables, puis les basculerait en chômage partiel, en les laissant à se reposer. « Les salariés ne découvrent le pot aux roses qu'en déchantant leurs bulletins de salaire », témoigne Jean-Claude Delgadis, de Technologia, un cabinet de conseil spécialisé dans les conditions de travail. Les contrôleurs de l'Inspection du travail visent donc en priorité les entreprises dont la productivité explose.

Des employeurs, cependant, peuvent franchir la ligne blanche sans mauvaises intentions. Secours par le confinement, des petits patrons s'ont résolu qui agitent encore placés leurs troupes en chômage partiel qu'ils devraient maintenir des machines. « Ils ont pu récupérer ponctuellement des décisions, des informations sans corriger leurs domaines d'indemnisation, de peur de les retarder », raconte Jean-Claude Delgadis. Des commerçants auraient pu voir des vendeuses de préparer leurs boutiques pendant deux ou trois jours, mais déclarer leur reprise de travail le jour de réouverture. Ringard de brucosa quant lui, quand tant d'employés ont peur de perdre leur job. D'ailleurs, des salariés-chômeurs partiel ont eux aussi continué d'appeler leurs clients. Agrippés à leur poste, ils ont pas leur buzz. ■

* Le premier et est mort!



Enseignement supérieur

LES PROFS SANS AMPHI

A l'université, c'est l'incrimination. La ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, n'aurait pas l'idée d'étendre dans le cadre le principe des cours suivis par les étudiants depuis chez eux. Alors que les écoles et les collèges auront ouvert en juin, et qu'un retour à la normale est prévu pour la rentrée de septembre dans le respect des normes sanitaires, ce ne sera pas le cas dans l'enseignement supérieur. « Une telle différence ne laisse pas de surprendre [...] Tout le monde aura compris que l'angoisse n'est pas sanitaire, mais socio-économique », estime dans le Figaro Julien Bourdon, le doyen de la faculté de droit et de science politique de Paris. La perspective d'un enseignement « tout numérique » se profile-t-elle? Au sein du corps enseignant, on sent bien que l'obsession du gouvernement est de réaliser des économies budgétaires. « Le directeur du ministère [...] est que cette situation perdure, pour des raisons d'économies. C'est toute ma vie! pas de payer, pas de boulot, pas de surveillance », dénonce le syndicat Force ouvrière de l'enseignement supérieur et de la recherche. « Un seul enseignant pourra assurer des cours pour plusieurs promotions en même temps », ajoute-t-il. Des lors? À long terme, des tentatives de la rigueur budgétaire à l'université « seront attendues », dénonce le syndicat. Du côté des directeurs des écoles de commerce, le son de cloche est le même qu'au ministère: elles préparent une rentrée « hybride » qui fera la part belle à l'enseignement à distance. On apprend même dans la presse spécialisée que l'école de management de Grenoble privilégiera l'hybridité d'une rentrée intégralement à distance. Meuf, elle compte repenser son enseignement du rôle de manager en ces temps où la distance et le télétravail deviennent la norme. Voilà qui a le mérite d'être cohérent. ■ [www.lefigaro.fr](#)

LES PROFESSEURS ET LES UNIVERSITAIRES...
LES COLÈGES...
LES UNIVERSITÉS...
LES ÉCOLES DE COMMERCE...


Article publié en juin 2020

Thème : Le chômage partiel en France.

Fraude au chômage partiel : 10.000 entreprises contrôlées, 50.000 d'ici la fin de l'été

Par [latribune.fr](https://www.latribune.fr) | 24/06/2020, 17:01 | 647 mots


f t g+ in



(Crédits : BENOIT TESSIER)

Mis en place en début de crise, le dispositif du chômage partiel va à nouveau évoluer. Après avoir ouvert les vannes, le gouvernement décide en effet d'alléger sa participation aux indemnités, tout en renforçant le contrôle des entreprises.

ÉDITION SPÉCIALE
Réinventer la France



THE 3 HYBRID

Article publié le 24/06/2020

Thème : Le chômage partiel et les fraudes dans les entreprises.

Lire l'article :

<https://www.latribune.fr/economie/france/fraude-au-chomage-partiel-10-000-entreprises-controlees-50-000-d-ici-la-fin-de-l-ete-851104.html>

Les élus du personnel face à la crise sanitaire



Challenge^s

Coronavirus: la gestion de crise dans les entreprises laisse un goût amer aux élus du personnel

Par Marion Perroud le 14.05.2020 à 06h30

EXCLUSIF - Pourtant fortement mobilisés pendant le confinement, les élus du personnel ont l'impression d'être mis sur la touche par leurs directions, révèle une enquête exclusive Technologia-Challenges-France info-France 2, publiée ce jeudi. Mais ils ne comptent pas en rester là à l'heure de la reprise.



Article publié le 14/05/2020

Thème : La gestion de la crise sanitaire des élus du personnel.

Lire l'article :

https://www.challenges.fr/entreprise/vie-de-bureau/coronavirus-la-gestion-de-crise-dans-les-entreprises-laisse-un-gout-amer-aux-elus-du-personnel_709863

Challenge^s

Déconfinement: "Les élus du personnel se sentent pris en otage", alerte le patron de Technologia

Par Marion Perroud le 14.05.2020 à 07h30

ABONNÉS

INTERVIEW - Jean-Claude Delgenes, président du groupe Technologia, revient sur les enseignements alarmants de l'étude sur les élus du personnel face à la crise du coronavirus publiée jeudi, en partenariat avec Challenges, France info et France 2.



SELON JEAN-CLAUDE DELGENES, PRÉSIDENT DE TECHNOLOGIA, LES ÉLUS DU PERSONNEL "ONT ÉTÉ MOINS ASSISTÉS SUR LE PLAN TECHNIQUE FACE AUX ÉVOLUTIONS LÉGALES CE QUI LES A FREINÉS POUR PESER DANS LES DÉBATS" PENDANT LE CONFINEMENT.
CLOSON/ISOPIX/SIPA

Article publié le 14/05/2020

Thème : Les élus du personnel face à la crise du Coronavirus.

Lire l'article :

https://www.challenges.fr/economie/social/deconfinement-les-elus-du-personnel-se-sentent-pris-en-otage-alerte-le-patron-de-technologia_709888

selon cette tribune de Jean-Claude Delgènes, président fondateur du cabinet Technologia spécialisé dans la prévention des risques au travail, et d'Yves Monerris, avocat à la Cour.

Avec l'arrêt de l'économie dû au confinement, les salariés viennent de traverser une épreuve éprouvante. Le CSE (1) peut-il les aider dans la période du déconfinement ?

Jean-Claude Delgènes : Cette épreuve a généré, voire ou accentué chez eux des facteurs de vulnérabilité. Et, avec le désastre économique qui menace, d'importants troubles psychologiques risquent d'émerger. Il faut donc rassurer pour lever les peurs. Et combattre l'anxiété car celle-ci n'est jamais source de productivité et de valeur. Mais cela suppose aussi de « déconfiner » le débat actuel sur la reprise d'activité. Il faut alors s'appuyer sur les élus du personnel pour mettre en place un plan de déconfinement efficace. Et l'éloigner des nombreux risques judiciaires susceptibles de survenir. Comme vient de le rappeler l'affaire Renault Sandouville. Or, dans cette situation extraordinaire, la tentation est grande d'assurer la santé des citoyens au détriment des libertés fondamentales.



Jean-Claude Delgènes est président fondateur du cabinet Technologia, spécialisé dans la prévention des risques au travail. © Technologia

Où situer le curseur entre ces deux impératifs ?

Jean-Claude Delgènes : Le gouvernement a pris toute une série de mesures depuis l'émergence du coronavirus. Lequel impose, de fait, un droit d'exception dont la durée pourrait être prorogée jusqu'à la fin de l'année. La dernière salve vient d'en être publiée avec les ordonnances du 2 mai. Celle-ci restreint à peau de chagrin les délais de consultation des CSE. On peut s'en étonner. En effet, le CSE était en mesure de trouver le consensus pour prendre en compte l'impératif de sécurité.

Article publié le 14/05/2020,

Thème : Faut-il une responsabilité pénale sur mesure pour les dirigeants ?

Lire l'article :

<https://www.infoprotection.fr/covid-19-faut-il-une-responsabilite-penale-sur-mesure-pour-les-dirigeants/>



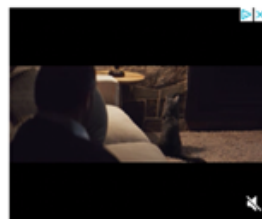
Crise du Covid-19 : une épreuve pour le dialogue social

par **Hélène Fily, Louis-Valentin Lopez** publié le 14 mai 2020 à 6h11



Le confinement et le déconfinement mettent à l'épreuve les salariés et leurs élus. Comment les représentants du personnel traversent-ils cette crise ? Le groupe Technologia, spécialisé dans la prévention des risques, a sondé plus de 2 500 élus en avril. Grande enquête que nous avons pu consulter en avant-première.

Publié



La newsletter d'Inter

Recevez du lundi au vendredi à 12h une sélection toute fraîche à lire ou à écouter.

Votre adresse email

JE M'ABONNE

En cliquant sur « Je m'abonne », j'accepte que les données recueillies par Radio France soient destinées à l'envoi par courrier électronique de contenus et d'informations relatifs aux programmes.

Article publié le 14/05/2020

Thème : La crise du Covid 19 qui met à l'épreuve les salariés et les élus du personnel.

Lire l'article :

<https://www.franceinter.fr/crise-du-covid-19-une-epreuve-pour-le-dialogue-social>

Les élus du personnel affectés par le confinement

PAR / 19 MAI 2020

Les dispositifs de prévention déployés par les entreprises afin de garantir la poursuite de l'activité pendant l'épidémie de Covid-19 relèvent d'un bon choix pour 65 % des représentants du personnel. Au-delà, des insatisfactions apparaissent, comme en témoigne l'enquête intitulée « Les élus du personnel face à la crise du coronavirus », menée en avril 2020 par le cabinet Technologia. Des dérives ont, par exemple, été constatées via la mise en place du télétravail : en dépit d'une mise en chômage partiel, 30 % des salariés auraient été contactés par leur manager, 11 % par leur dirigeant et 24 % auraient été appelés à poursuivre leurs tâches comme si de rien n'était, ce qui est contraire au Code du travail.

Du fait de la distance, 58 % des représentants du personnel ont peiné à échanger avec les salariés, quand 28 % relèvent qu'il a été difficile d'établir des contacts avec la direction. D'où leur impression d'avoir été empêchés d'agir au mieux pour les salariés. Sentiment confirmé par d'autres résultats : seuls 11 % des élus estiment que la direction a parfaitement respecté leur mandat, quand 41 % jugent que celle-ci a négligé leurs prérogatives, particulièrement lorsqu'un allongement de la durée du travail a été mis en œuvre sans véritable concertation.

Article publié le 19/05/2020

Thème : Les dérives en entreprise et le manque d'échanges entre les élus du personnel et les salariés.

Lire l'article :

<https://www.sante-et-travail.fr/elus-du-personnel-affectes-confinement>

Le Monde

Les élus du personnel affectés par le confinement

PAR / 19 MAI 2020

Les dispositifs de prévention déployés par les entreprises afin de garantir la poursuite de l'activité pendant l'épidémie de Covid-19 relèvent d'un bon choix pour 65 % des représentants du personnel. Au-delà, des insatisfactions apparaissent, comme en témoigne l'enquête intitulée « Les élus du personnel face à la crise du coronavirus », menée en avril 2020 par le cabinet Technologia. Des dérives ont, par exemple, été constatées via la mise en place du télétravail : en dépit d'une mise en chômage partiel, 30 % des salariés auraient été contactés par leur manager, 11 % par leur dirigeant et 24 % auraient été appelés à poursuivre leurs tâches comme si de rien n'était, ce qui est contraire au Code du travail.

Du fait de la distance, 58 % des représentants du personnel ont peiné à échanger avec les salariés, quand 28 % relèvent qu'il a été difficile d'établir des contacts avec la direction. D'où leur impression d'avoir été empêchés d'agir au mieux pour les salariés. Sentiment confirmé par d'autres résultats : seuls 11 % des élus estiment que la direction a parfaitement respecté leur mandat, quand 41 % jugent que celle-ci a négligé leurs prérogatives, particulièrement lorsqu'un allongement de la durée du travail a été mis en œuvre sans véritable concertation.

Article publié le 26/05/2020

Thème : Le chômage partiel, les élus du personnel déclarent des abus concernant les salariés pendant le confinement.

Lire l'article :

https://www.lemonde.fr/emploi/article/2020/05/26/chomage-partiel-les-elus-du-personnel-denoncent-des-abus_6040757_1698637.html

cité à suivre les récentes évolutions légales (lire page 18). Il en ressort un sentiment de frustration lié à une forte demande de dialogue. « Plus il est intense et constructif, plus les salariés sont tranquillisés et plus cela permet une reprise sereine du travail », constate Raymond Soubie, président d'Albidio.

Le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, a bien compris l'enjeu et a décidé de mouiller le maillot pour obtenir des deux organisations réformistes CFDT et CFTC la signature d'une déclaration commune soulignant la nécessité de redémarrer l'économie. Malgré le confinement, le dialogue social s'est d'ailleurs maintenu, et seuls 12% des élus n'ont eu aucune réunion avec leur direction depuis le début de la crise.

« Nous avons des points presque quotidiens, week-end compris, avec les coordinateurs syndicaux afin de les informer des dernières actualités du groupe et d'écouter leurs suggestions sur les protocoles sanitaires et la reprise », témoigne Stéphane Dubois, DRH de Safran. Les tiers des élus considère même que la crise a permis de nouer de meilleurs rapports avec la direction. « Alors que notre dialogue social n'était pas au beau fixe, cette crise a eu l'effet d'un déclic et nous a réunis autour d'un même objectif. Il y a enfin eu une reconnaissance de notre rôle », se réjouit Alia Iassamen, coordinatrice CFDT à Atos, qui salue le maintien à 100% de la rémunération des salariés en activité partielle.

Contentieux en perspective

Reste que, pour la majorité des élus, les rapports avec leur direction ont au mieux stagné, voire se sont dégradés. Avec à la clé, des tensions, mêlées à des inquiétudes pour l'avenir, notamment sur d'éventuelles suppressions de postes. Ce qui n'augure rien de bon, pressent le rapport de Technologia : « Cette période était l'occasion de voir les acteurs du dialogue social se servir les coudes pour faire face à la crise, et la réalité (manque de moyens pour les représentants du personnel, limitation des droits de consultation du Comité social et économique - CSE -, approche restrictive de la direction) va à l'opposé. » Selon Olivier Lavoilette, à la tête de Syn-



JEAN-CLAUDE DELGENÈS, PRÉSIDENT DU GROUPE TECHNOLOGIA, EXPERT EN PRÉVENTION DES RISQUES ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

« Les élus se sentent pris en otage »

Challenges. Comment qualifier le climat social ?

Jean-Claude Delgenès.

Au-delà de la crise sanitaire, il y a de grandes inquiétudes. Les élus craignent des plans sociaux et des fermetures de sites, et vont continuer à prendre sur eux et à s'investir dans le dialogue social. En même temps, une grande colère monte sur la gestion de crise. Difficile de savoir sur quoi elle débouchera.

Pourtant, le dialogue social s'est intensifié ces dernières semaines dans les entreprises...

Les élus ont fait preuve d'un fort esprit de responsabilité qui s'est manifesté par le soutien aux mesures d'urgence prises par leurs directions sur la poursuite d'activité ou la durée du travail. Problème, ils ont été moins assistés sur le plan technique face aux évolutions légales, ce qui

les a freinés pour peser dans les débats face à des directions aux logiques de décision souvent très verticales. L'autre grande frustration a été la difficulté à maintenir un contact avec les salariés.

Côté directions, comment s'est faite cette adaptation ?

La crise a été une source de stress pour elles aussi. Pour se rassurer, beaucoup se sont empressées d'élaborer des plans d'urgence sans saisir l'opportunité d'ouvrir un dialogue avec les élus, les services de santé au travail ou les salariés, qui leur aurait permis d'amplifier la mobilisation lors du déconfinement.

Si bien qu'elles s'exposent désormais à des tensions propices à contentieux. **Anticipez-vous une flambée des conflits ?**

C'est certain. Les élus se sentent pris en otage par les nouveaux délais resserrés d'information-consultation actés par le gouvernement. N'ayant plus le temps de consulter les salariés et experts pour rendre des avis éclairés qui engagent leur responsabilité, beaucoup rendront des avis défavorables, voire initieront des actions judiciaires. Cela a déjà commencé.

Propos recueillis par M. P.

dex, une société de conseil aux élus du personnel, « la sortie de crise s'annonce compliquée. Après l'enjeu sanitaire, les employeurs vont devoir s'attaquer à des problématiques financières et d'emploi sur lesquelles ils ne pourront pas s'arrêter à une simple consultation des élus ». Comme le rappelle le conflit social à Amazon France pendant le confinement (lire page 18), un dialogue social bloqué peut enrayer

toute une activité. « Certaines entreprises s'exposent à de vraies difficultés. D'autant plus que les initiateurs de contentieux se multiplient ces derniers temps entre les salariés, les syndicats, les CSE et les inspecteurs du travail », souligne Danièle Chanal, vice-présidente du syndicat d'avocats d'entreprise Avosial. Aux prétoires, les dirigeants d'entreprises préféreront toujours les séances de CSE. **Marion Perroud** ▶

Article publié en juin 2020,

Thème : L'inquiétude des élus du personnel pendant cette période actuelle de la crise sanitaire.

Jean-Claude Delgenes : « Le dialogue social doit pouvoir se poursuivre dans de bonnes conditions »

Les opinions contenues dans cet article ne reflètent pas la pensée de Mode d'Emploi, mais uniquement celle de la personne interviewée.



Publié le 1 septembre 2020 par Rédaction M-Emploi

Jean-Claude Delgenes est le co-fondateur et DG de l'entreprise Technologia, fondée il y a plus de 30 ans. Son entreprise est spécialisée dans la prévention au travail et spécifiquement sur les risques psychosociaux.

Il nous a accordé une interview pour nous livrer ses impressions sur la crise sanitaire du Covid-19 que nous venons de vivre.

Depuis le déconfinement, pensez-vous que les entreprises ont fait le nécessaire pour éviter le risque de contamination au Covid-19 ?

Par rapport au début de cette crise, les efforts des employeurs sont visibles avec des

Article publié le 01/09/2020

Thème : La crise sanitaire du Covid-19

Lien de l'article : <https://m-emploi.fr/interview/technologia-jean-claude-delgenes/>

L'équipe RH post COVID-19 : 3 changements majeurs à prévoir



Depuis le début de la crise sanitaire, les équipes RH sont devenues l'épicentre des organisations, jonglant entre obligations légales, communication et prévention. Selon Jean-Claude Delgenes, président du cabinet d'expertise sur les risques au travail Technologia, « cette épreuve a permis aux responsables RH de reprendre leur place. Ils sont les artisans de la reprise » (1). La pandémie a surtout propulsé les RH au-delà de leur "territoire" fonctionnel. En un temps record, il a fallu transformer l'organisation du travail, déployer de nouveaux outils et soutenir le management. Ainsi, ce nouveau contexte professionnel interroge le positionnement RH. Sur quels pans va-t-il évoluer ? Quels sont les changements à opérer au sein des équipes

Article publié le 24/12/2020

Thème : L'évolution de la fonction RH post Covid-19.

Lien de l'article :

<https://www.lumio-rh.fr/retours-experience-rh>

Le Télétravail

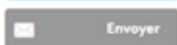


On s'y emploie. Confinement : les salariés vulnérables, fragilisés par le télétravail

Pour certains salariés vulnérables, déjà isolés dans le collectif de travail, le télétravail peut avoir des effets néfastes, accroître l'isolement. Et pour d'autres, qui craignent pour leur emploi, il peut même conduire au burn out.



Philippe Duport
franceinfo
Radio France
Mis à jour le 29/03/2020 à 10:23
publié le 29/03/2020 à 10:22



LA NEWSLETTER ACTU

Nous la préparons pour vous chaque matin

Votre email

OK

Jean-Claude Delgènes est le fondateur du cabinet Technologia, spécialisé dans la prévention des risques au travail, qui a lancé l'application "NosDroits!" qui répond à plus de 2.000 questions sur le travail, téléchargeable depuis Apple store et Google Play. En cette période de pandémie et de télétravail, il évoque aujourd'hui le cas des travailleurs déjà isolés dans leur cadre de travail habituel, encore plus isolés actuellement avec des risques de burn out possibles.

S'ABONNER

Podcast via iTunes

Podcast via RSS



"Racines", l'ultime toile inachevée de Vincent van Gogh, lève le mystère des dernières heures du peintre



Traité européen contre les violences faites aux femmes : quatre questions sur le projet de retrait de la Pologne

Article publié le 29/03/2020,

Thème : Les salariés vulnérables face au télétravail pendant le confinement.

Lire l'article :

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/on-s-y-emploie-confinement-les-salaries-vulnerables-fragilises-par-le-teletravail_3866969.html



Emission diffusée le 18/05/2020,

Thème : Le télétravail, des inconvénients relevés.

Lire l'émission :

<https://www.youtube.com/watch?v=vE5aNzSXZBU>



BFM BUSINESS > Entreprise

Et si la généralisation du télétravail était la pire mesure à prendre dans une entreprise?



© 30/05/2020 à 07h00



Du temps gagné pour les salariés en matière de transport, des besoins en espaces de bureaux réduits... Le télétravail est promis à un bel avenir après ce confinement forcé. Mais il existe un revers de la médaille qui devrait nous y faire réfléchir à deux fois, prévient Jean-Claude Delgenes, président du cabinet Technologia.

Les sondages se suivent et se ressemblent. Depuis le déconfinement, ils affichent tous la nette popularité acquise par le télétravail. Pour les citoyens, ce sont des bouchons en moins, des heures gagnées hors des transports en commun, une meilleure organisation. Du jour au lendemain, plus de 5 millions de personnes ont goûté au travail à distance. Et elles en redemandent.

À LIRE AUSSI



Immobilier, rente, assurance vie...
Comment obtenir des revenus à partir de votre patrimoine

Article publié le 30/05/2020,

Thème : Le télétravail en entreprise.

Lire l'article :

<https://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/et-si-la-generalisation-du-teletravail-etait-la-pire-mesure-a-prendre-dans-une-entreprise-1920976.html>

Télétravail : ces entreprises sans adresse ni bureau

Alors que les salariés sont incités à revenir au bureau, certaines entreprises ont choisi un modèle alternatif et radical : ne pas avoir de locaux. Tous leurs salariés travaillent à distance, et échangent des cafés en visioconférence.

Audrey Dufour, le 28/06/2020 à 09:55

☰ Lecture en 3 min.



Article publié le 28/06/2020,

Thème : Le télétravail, instauré dans des entreprises avant même l'épidémie du coronavirus.

Lire l'article :

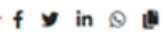
<https://www.la-croix.com/Economie/Teletravail-entreprises-sans-adresse-bureau-2020-06-28-1201102192>



Faut-il avoir peur des dérives du télétravail ?

mercredi 19 août 2020 à 11:00

ECONOMIE



Jean-Claude Delgènes, président-fondateur du cabinet Technologia, Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT, et Alain Gargani, président de la CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, étaient les invités du débat du jour sur l'antenne de Sud Radio le 19 août, avec Benjamin Glaise.



84% des salariés souhaitent poursuivre le télétravail dont 40% "de manière occasionnelle ou ponctuelle" et 44% "de manière régulière"
(ISSOUF SANOGO - AFP/Archives)

Le port du masque sera obligatoire en entreprise à compter du 1er septembre. Seuls ceux étant dans un bureau individuel pourront s'en passer. Le gouvernement a durci sa ligne en prévision de la rentrée, le télétravail restant fortement recommandé pour les entreprises qui le peuvent. Mais faut-il avoir peur des dérives du télétravail ?

Article publié le 19/08/2020,

Thème : Le télétravail a augmenté en entreprise depuis le confinement

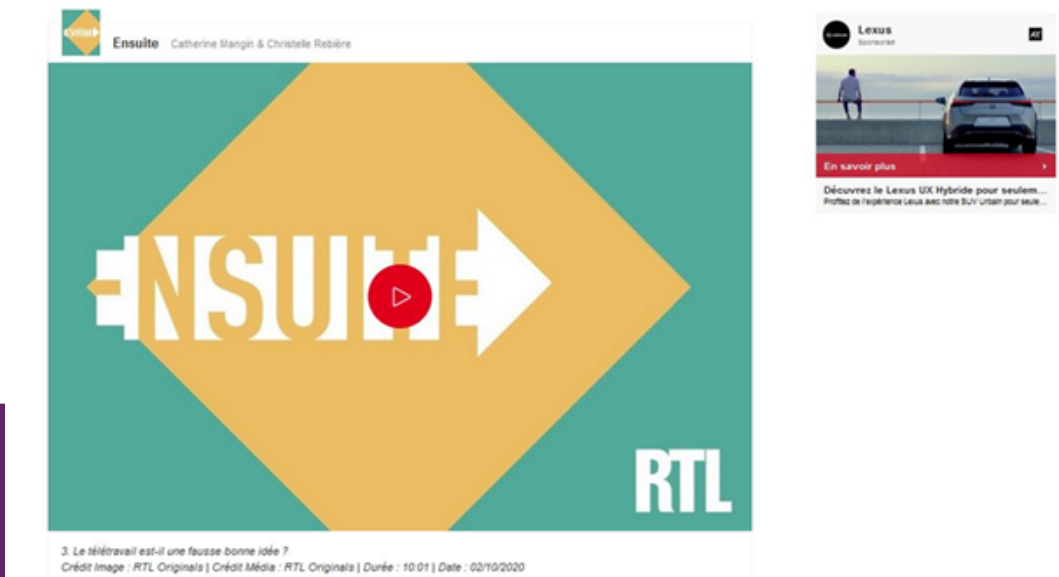
Lire l'article :

<https://www.sudradio.fr/economie/faut-il-avoir-peur-des-derives-du-teletravail/>



Covid-19 : le télétravail est-il une fausse bonne idée ?

PODCAST - L'épidémie de Covid-19 s'est accompagnée d'un recours massif au télétravail. Mais est-il, en l'état, si avantageux pour le salarié ? Catherine Mangin et Christelle Rebière nous éclairent avec Jean-Claude Delgènes, du cabinet Technologia, spécialisé dans l'évaluation et la prévention des risques au travail.



Podcast publié le 02/10/2020,

Thème : Le télétravail pendant la crise sanitaire et après.

Ecouter le podcast :

<https://www.rtl.fr/actu/economie-consommation/covid-19-le-teletravail-est-il-une-fausse-bonne-idee-7800837809>



Emission diffusée le 02/10/2020

Thème : Le télétravail pendant la crise sanitaire et après.

Ecouter l'émission :

<https://www.rtl.fr/actu/economie-consommation/covid-19-le-teletravail-est-il-une-fausse-bonne-idee-7800837809>

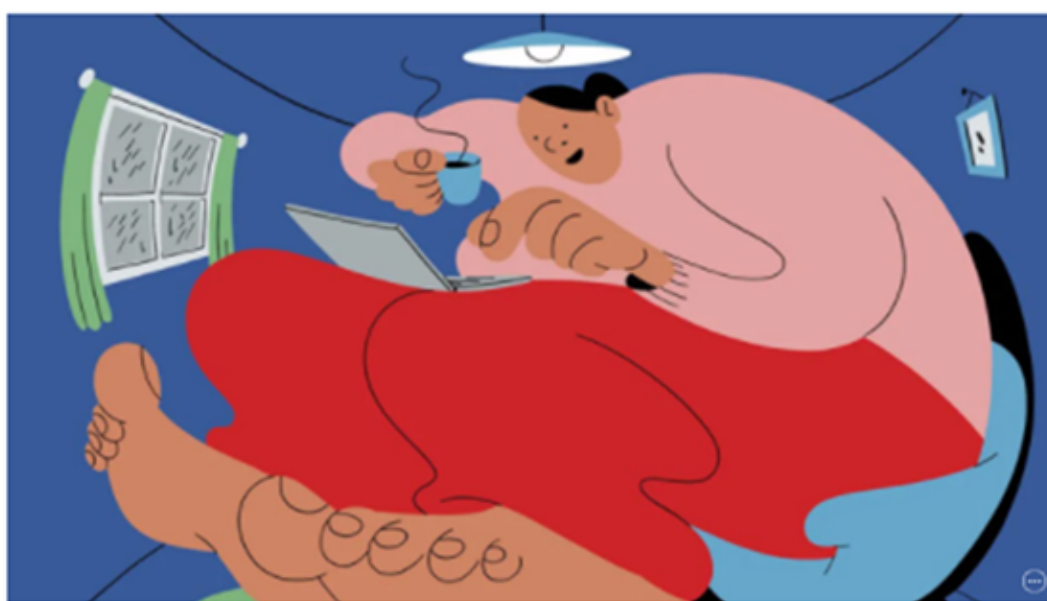
Les Echos

PERSO

Télétravail : « Je ne veux plus retourner au bureau ! »

Ce nouveau confinement ne fait pas que des malheureux parmi les salariés. Au retour des vacances, certains n'avaient repris qu'à contrecœur le chemin de leur entreprise. Un casse-tête pour les employeurs confrontés à la dégringolade de la motivation.

[Lire plus tard](#) [Perso](#) [Partager](#) [Commenter](#)



Publié le 17 nov. 2020 à 11:05 | Mis à jour le 20 nov. 2020 à 11:11

16, 23 & 30 nov. 2020 à 17h • Investirday

Article publié le 17/11/2020

Thème : Le télétravail et le deuxième confinement en France

Lire l'article :

<https://www.lesechos.fr/weekend/perso/teletravail-je-ne-veux-plus-retourner-au-bureau-1265674>



Emission diffusée le 25/11/2020

Thème : Le télétravail et le mal-être des salariés

Lire l'émission :

<https://www.france.tv/france-2/journal-20h00/2079879-edition-du-mercredi-25-novembre-2020.html>

22 | L'ÉVÉNEMENT

La grande bataille de l'avenir du télétravail

Depuis trois semaines, syndicats et patronat négocient pour faire évoluer le cadre du travail à distance. Les

ÉCRITURE
@lefigaro

2020. Plus de dix heures de négociations et encore pas tant de perspectives positives pour l'avenir du télétravail. Après deux jours de négociations et de consultations, le patronat et les syndicats ont tenté une ultime proposition de cadre de travail à distance. Mais elle n'a pas été retenue. Quant au projet de loi, il n'est pas encore arrivé au Sénat. Les négociations ont été suspendues jusqu'au 25 novembre.

Le télétravail est devenu un sujet incontournable pour les entreprises et les salariés. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Le télétravail est devenu un sujet incontournable pour les entreprises et les salariés. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Le télétravail est devenu un sujet incontournable pour les entreprises et les salariés. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Le télétravail est devenu un sujet incontournable pour les entreprises et les salariés. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Le télétravail est devenu un sujet incontournable pour les entreprises et les salariés. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.



Une opportunité partagée si l'évolution est anticipée

Des risques sociaux d'isolement

SCRIPTE
Marc Lander
sociologue

Qu'est-ce que le télétravail ? C'est un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Le télétravail est devenu un sujet incontournable pour les entreprises et les salariés. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Le télétravail est devenu un sujet incontournable pour les entreprises et les salariés. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Le télétravail est devenu un sujet incontournable pour les entreprises et les salariés. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Le télétravail est devenu un sujet incontournable pour les entreprises et les salariés. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Le télétravail est devenu un sujet incontournable pour les entreprises et les salariés. Mais il n'est pas simple de définir ce qu'est le télétravail. Selon les syndicats, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière régulière et répétitive. Selon le patronat, il s'agit d'un mode de travail qui permet de travailler à distance de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Emission diffusée le 25/11/2020

Thème : Le télétravail et ses risques

Lire l'article :

<https://www.technologia.fr/actualites/la-grande-bataille-de-lavenir-du-teletravail/>

pour ou contre ?

“Des risques peu maîtrisables”

Perte d'intelligence collective, troubles psychiques potentiels, délocalisations : et si on attendait ?

Le télétravail n'est pas la panacée. Il présente, certes, des avantages, mais au-delà de deux jours par semaine, l'entreprise comme l'individu entrent dans une zone à risques. Certains peuvent être maîtrisés si l'on encadre l'exercice par des accords collectifs sur ses conditions matérielles et ergonomiques, la participation de l'employeur aux frais de télétravail ou la formation des cadres au management à distance. Les risques de violences, exacerbés lorsque le télétravail se fait à domicile, pourraient également être pris en compte. D'autres aspects de cette forme d'organisation sont en revanche peu maîtrisables. Il est par exemple difficile d'éviter une perte en matière d'intelligence collective. Celle-ci dépend de la capacité à faire apparaître des points de vue divergents. Elle suppose une certaine circulation de la parole, une attention aux signaux faibles, souvent non verbaux, et une prise en compte de l'émotion des individus. Lors des réunions en ligne, beaucoup de ces éléments nous échappent. Cela se traduit par une moins bonne qualité de la prise de

décision. En coupant les salariés les uns des autres et du terrain, le télétravail réduit les occasions pour l'entreprise de voir émerger des solutions inattendues, liées aux occasions de recroquer et à la sérénité, qui elle-même contribue à la créativité. Les individus peuvent également y trouver des causes d'insatisfaction. Certaines personnes ont besoin du contact avec les autres pour travailler. Elles risquent de développer des troubles psychiques. Il ne faut pas oublier que le travail reste aujourd'hui le premier vecteur de socialisation. Beaucoup, par crainte de perdre leur emploi, s'y investissent de manière sacrificielle, ce qui peut conduire à l'épuisement. Ce risque est d'autant plus fort en télétravail que la coupure géographique entre lieux professionnels et personnel n'existe plus forcément, et que la culture du doctus imprègne le management en France. Cela incite les salariés à devoir prouver leur efficacité en permanence. Les études montrent par ailleurs que, bien que plus productifs, les télétravailleurs sont moins présents. Être éloigné des centres névralgiques de décision de l'entreprise est préjudiciable. Trop longtemps à distance,

“En éclatant le groupe, le télétravail fragilise sa cohésion.”

l'individu se coupe de la transmission d'informations qui se produisent parfois à l'insu des salariés quand ils baignent dans un collectif. En éclatant le groupe, le télétravail fragilise sa cohésion et diminue la résilience de l'entreprise. Il tend aussi à instaurer des biais dans l'évaluation du travail. Celle-ci devient plus formelle, elle passe par des solutions technologiques. Un salarié expert d'un sujet mais maîtrisant mal ces outils pourrait se retrouver disqualifié au profit d'un autre, moins bon sur le fond mais à l'aise sur la forme. On risque aussi de se diriger vers une forme de “tâcheronnisme” du travail : l'individu ne sera plus jugé que sur sa capacité à fournir un produit normé. Ses autres apports au collectif, comme donner une idée, accompagner ou former un collègue, ne seront plus valorisés. Enfin, pour une entreprise, il n'y a pas grande différence entre un salarié à distance en France ou au Maroc, sauf en matière de salaires. Certaines pourront vouloir délocaliser des postes déjà en télétravail. Soyons prudents ! Il y a des limites à ce mode d'organisation et des conditions pour qu'il réussisse. Basculer sans plus d'expérimentation vers une obligation de télétravailler au minimum trois jours par semaine, comme certains le font, c'est un saut dans le vide dangereux ! ➤

➤ **Propos recueillis par Marjolaine Perrier**

CONTRE



JEAN-CLAUDE DELGÈNES
Directeur général du cabinet Technologia, spécialiste dans l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques psychosociaux. Il est, avec le psychiatre Michel Debout, l'auteur de *Suivre, un art d'accompagner* (Le Cavalier Bleu, 2020).

5

➤ ABONNEZ-VOUS À MANAGEMENT SUR MAMMAG.COM

Emission diffusée le 25/11/2020

Thème : Le télétravail et ses risques

Lire l'article :

<https://www.technologia.fr/actualites/la-grande-bataille-de-lavenir-du-teletravail/>

Économie 

Comment les entreprises se préparent à vivre durablement avec le Covid-19

Conséquence de la crise sanitaire, la santé des salariés est au coeur des préoccupations des dirigeants. Et c'est loin d'être terminé.

Durée : 6 min | Article réservé aux abonnés



Isolément, troubles du sommeil, addictions... Toute une série de problématiques est remontée dans l'entreprise avec la mise en place forcée du télétravail.
Luc Malanson

Article publié le 02/12/2020

Thème : Le télétravail et le mal être des salariés

Lire l'article :

https://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/comment-les-entreprises-se-preparent-a-vivre-durablement-avec-le-covid-19_2139593.html

Recours massif au télétravail : "soyons prudents !"

TÉLÉTRAVAIL

+ SUIVRE

MARION PERRIER | PUBLIÉ LE 08/12/2020 À 11H58



Pixabay

SAUVEGARDER CET ARTICLE

Perte d'intelligence collective, troubles psychiques potentiels, délocalisations : et si on attendait pour généraliser le télétravail ?

Article publié le 08/12/2020

Thème : Le télétravail et ses risques

Lire l'article :

<https://www.capital.fr/votre-carriere/recours-massif-au-teletravail-soyons-prudents-1388023>

La réglementation du travail



88



Article publié en novembre,

Thème : Le gouvernement a prévu d'ici la fin 2020, des plans de réduction du recours au travail détaché.

Lire l'article :

<https://www.technologia.fr/actualites/travailleurs-detaches/>

Le Prix du Roman d'Entreprise et du Travail 2020



90



Prix du Roman d'Entreprise et du Travail 2020

Victor De Sepausy - 07.07.2020 |

Culture, Arts et Lettres - Récompenses - prix roman entreprise - entreprise travail littérature - sélection prix littéraire



Recevez notre newsletter :

Adresse mail..

OK

Désinscription

Le Prix du Roman d'Entreprise et du Travail revient pour sa 11ème édition, et sacrera le 7 septembre 2020 au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), l'auteur contemporain portant un véritable regard et adoptant un réel parti pris sur le monde professionnel, d'aujourd'hui ou de demain. Qui, parmi les trois finalistes sélectionnés lors d'une première vague de lecture début 2020, sera le lauréat ?

Critiques



BOOKS BY WOMEN

Article publié le 07/07/2020,

Thème : Prix du Roman et d'Entreprise 2020

Lire l'article :

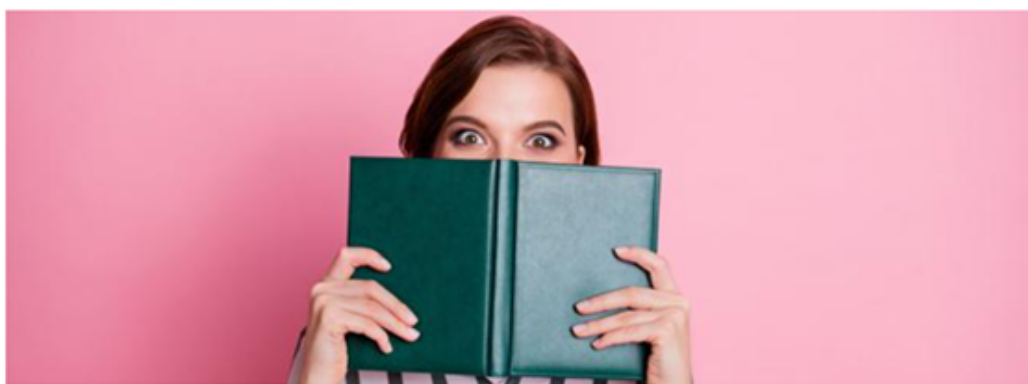
<https://www.actualitte.com/article/culture-arts-lettres/prix-du-roman-d-entreprise-et-du-travail-2020/101634#:~:text=Le%20Prix%20du%20Roman%20d,au%20jour%20d%20aujourd%20hui%20ou%20de%20demain.>

ACTUALITÉS RH

"A LA LIGNE" REÇOIT LE PRIX DU ROMAN D'ENTREPRISE ET DU TRAVAIL

Publié le 08/09/2020

Avec son roman "A la ligne", Joseph Ponthus vient d'être sacré lauréat 2020 du 11ème Prix du Roman d'Entreprise et du Travail.



Article publié le 08/09/2020,

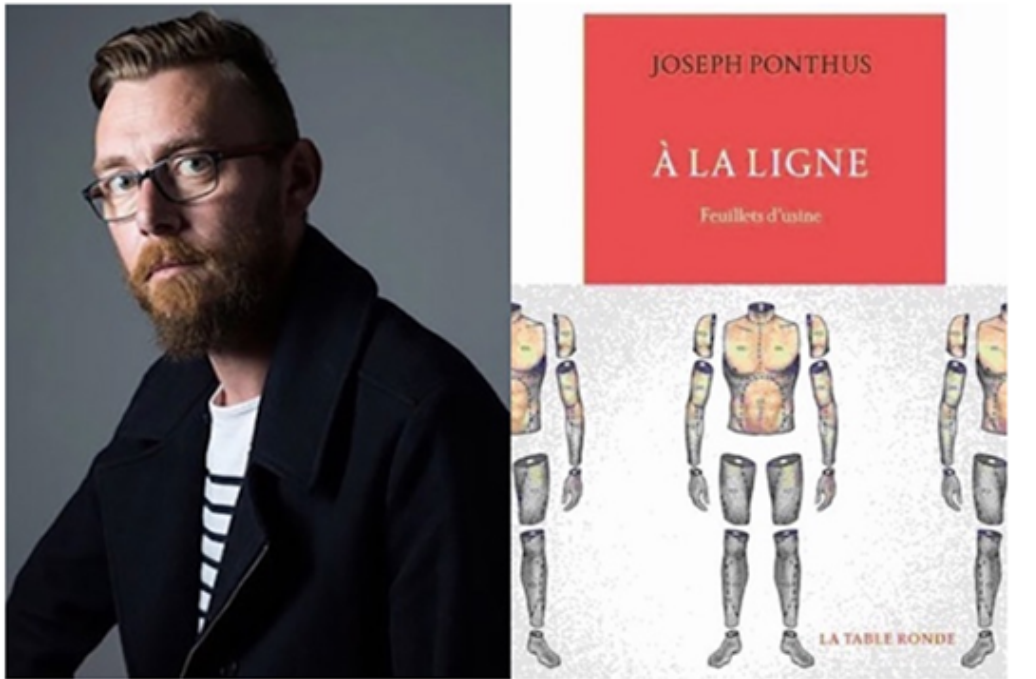
Thème : Le Prix du Roman d'entreprise et du travail 2020

Lire l'article :

<https://www.focusrh.com/actualites-rh/la-ligne-recoit-le-prix-du-roman-d-entreprise-et-du-travail-33156.html>

« A la ligne » de Joseph Ponthus lauréat du Prix 2020 du Roman d'Entreprise

le 10 septembre 2020 - AP REDACTION



Article publié le 10/09/2020,

Thème : Le Prix du Roman d'entreprise et du travail

Lire l'article :

<https://www.affiches-parisiennes.com/-a-la-ligne-de-joseph-ponthus-laureat-du-prix-2020-du-roman-d-entreprise-10910.html>

Joseph Ponthus, lauréat du Prix 2020 du Roman d'Entreprise et du Travail

f t in ↻



SANTÉ-QVT - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL / 15/09/2020 - Magali Rossignol

Le Prix du Roman d'Entreprise et du Travail récompense chaque année des auteurs ayant édité des ouvrages sur la thématique du travail et de la vie de bureau.

Pour la 11^{ème} édition de ce Prix du Roman d'Entreprise et du Travail, Joseph Ponthus a été nommé grand lauréat avec son roman « A la ligne », succédant ainsi à Sarah Barukh pour son ouvrage « Le cas zéro » (Albin Michel). Il s'est vu remettre un chèque d'une valeur de 3 000 euros, ce lundi 7 septembre, au cours d'une cérémonie de remise de prix au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE). Ce prix a été décerné par un jury de 16 personnalités.

Article publié le 15/09/2020,

Thème : Le Prix du Roman d'entreprise et du travail

Lire l'article :

<https://www.preventica.com/actu-enbref-laureat-2020-prix-roman-entreprise-travail-150920.php>